

# Exigences minimales

## mai 2026

# Exigences minimales

Depuis sa création en 1980, la Banque Triodos s'efforce, par ses activités, de créer une société qui protège et promeut la qualité de vie pour tous et qui place la dignité humaine au centre de ses préoccupations. La Banque Triodos permet aux particuliers, aux organisations et aux entreprises d'utiliser leur argent d'une manière qui profite aux personnes et à l'environnement. Elle favorise le développement durable en proposant à ses clients des produits financiers durables et des services de haute qualité.

Notre mission consiste à utiliser l'argent de manière réfléchie afin d'encourager les évolutions positives dans la société, tout en mettant l'accent sur la dignité humaine. Cette mission, qui a été la ligne directrice de la Banque Triodos tout au long de son histoire, a rencontré un écho important dans la société et au sein du secteur financier.

## Portée du présent document

Les « exigences minimales » de la Banque Triodos définissent les normes minimales absolues qu'elle applique dans l'ensemble de ses investissements directs et conventions de crédit. Ces exigences minimales sont révisées et mises à jour au moins tous les deux ans. Les attentes et les critères sont donc susceptibles d'évoluer au cours des engagements financiers existants avec les clients et en matière d'investissements. De manière générale, la version mise à jour des exigences minimales s'applique à la fois aux nouveaux clients et aux clients existants, ainsi qu'aux nouveaux investissements et aux investissements existants, à compter de la date de publication.

Toutefois, si des obligations contractuelles, la durée de l'investissement ou un refinancement dans le cadre d'une relation client existante empêchent une mise en œuvre immédiate, les critères modifiés concernés peuvent ne pas être appliqués immédiatement.

Néanmoins, nous attendons de nos clients et des bénéficiaires de nos investissements qu'ils s'alignent progressivement sur les exigences mises à jour, conformément au principe de proportionnalité. Les exigences minimales constituent également le socle des critères d'acceptation pour les comptes courants et les comptes d'épargne des clients professionnels, pour les fournisseurs (et les fournisseurs de ceux-ci), ainsi que pour l'accueil des investisseurs et les relations que la banque entretient avec eux.

Les exigences minimales tiennent compte de la responsabilité des entreprises et de leur obligation de rendre compte dans le cadre des structures de propriété et de coentreprise, et sont appliquées sur la base du caractère raisonnable et de la proportionnalité, l'objectif principal étant de ne pas imposer d'exigences excessives à nos plus petits clients. Bien que les actionnaires des entreprises bénéficiaires et des partenaires commerciaux évalués ne soient pas concernés par l'application des exigences minimales, toutes les parties avec lesquelles la Banque Triodos s'engage (également appelées « personnes éligibles ») sont tenues de respecter les exigences minimales de la Banque Triodos ou l'esprit de celles-ci. Toutefois, les personnes physiques telles que les bénéficiaires effectifs finaux ne sont pas soumises à l'évaluation des exigences minimales. Il convient de noter que même si une entreprise respecte les exigences minimales au sens strict, elle peut être rejetée en raison de préoccupations générales ou d'un risque pour la réputation. Lorsqu'il est pertinent de tenir compte des relations d'un client (par exemple, dans la chaîne d'approvisionnement), ce point est spécifiquement mentionné dans les exigences minimales.

Les exigences minimales sont basées sur nos valeurs. Elles sont intégrées dans les processus de financement et d'investissement pour l'ensemble des activités financières de la Banque Triodos. Lorsque cela est pertinent et possible, nous appliquons également les normes sectorielles telles que, par exemple, les Normes de Performance de la Société Financière Internationale (IFC en anglais) qui visent les fonds d'inclusion financière et les projets d'énergie renouvelable dans les marchés émergents.

Lorsque nous faisons référence aux « entreprises » dans le présent document, ce terme englobe les clients professionnels, les institutions, les ONG, les fondations, les fournisseurs et d'autres organisations que nous finançons. En d'autres termes, il s'agit de l'ensemble des clients Business Banking, des clients investisseurs

directs et des projets qui sont financés, ainsi que des entreprises cotées en Bourse financées par l'intermédiaire de fonds d'investissement dédiés. Les risques géopolitiques des entreprises sont évalués à l'aide d'un outil interne d'évaluation des risques pays. En ce qui concerne les investissements via la dette souveraine, les pays (et les régions qui les composent) doivent être exempts de sanctions internationales (UE et ONU). En outre, ces pays doivent être signataires et avoir ratifié les conventions clés pour être éligibles à l'investissement dans la dette souveraine. La liste des conventions concernées figure en annexe.

## Marché et activités principales

La Banque Triodos accomplit sa mission au travers de trois divisions principales : les activités d'épargne et de crédit de la Banque Triodos, active aux Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni ; Triodos Investment Management, une société d'investissement à impact active au niveau mondial, et le Triodos Regenerative Money Centre, dont l'objectif est de soutenir, grâce à des dons et des capitaux à effet catalytique, des initiatives qui jouent un rôle de pionnier ou de catalyseur, bâtissent des communautés et créent des changements favorables aux écosystèmes, aux personnes et à la société.

La Banque Triodos s'efforce d'accomplir sa mission de banque durable de trois manières différentes :

*En tant que fournisseur de services axé sur des valeurs* : les clients d'une banque en attendent non seulement des produits et services durables, mais aussi des prix justes et un service fiable. La Banque Triodos propose des produits et services dont l'objectif est de promouvoir le développement durable, et ce, dans le cadre de relations constructives et transparentes avec ses clients et les bénéficiaires de ses investissements.

*En tant que banque et gestionnaire de fonds d'investissement privilégiant la relation avec le client* : les services proposés par la Banque Triodos sont basés sur l'approfondissement et le développement de relations à long terme avec ses clients et les bénéficiaires de ses investissements. Différents canaux en ligne et hors ligne permettent d'entretenir ces relations, notamment des rencontres entre clients et collaborateurs de la banque dans ses bureaux ou lors d'événements communautaires. Nous construisons des relations à long terme avec les bénéficiaires des investissements via nos fonds. L'objectif de la Banque Triodos est de se constituer une large base de clientèle qui soit étroitement connectée à sa mission : une combinaison de clients privés et professionnels qui, tous, ont choisi de manière réfléchie la Banque Triodos comme partenaire financier. La manière exacte dont cela se concrétise varie d'un pays à l'autre : les services de la banque se sont, en effet, développés de différentes manières dans chacun des pays où elle est active, en fonction notamment du stade de développement des entités bancaires sur place.

*En tant que pionnier de la finance durable* : la Banque Triodos entend promouvoir une utilisation réfléchie de l'argent dans sa propre organisation, ainsi que dans l'ensemble du secteur financier. Elle stimule le débat public en tant que pionnière de la banque fondée sur des valeurs et de l'investissement à impact capable de transformer l'économie.

## Notre stratégie

### Financer le changement - Changer la finance

La Banque Triodos entend financer le changement et mettre l'argent au service de changements sociaux, environnementaux et culturels positifs. Pour s'assurer que son influence dans ces domaines soit positive, elle choisit d'investir dans des entreprises générant un impact positif et d'utiliser l'argent « réel » confié à la banque par les épargnants et les investisseurs. La Banque Triodos explore, en outre, de nouveaux modes et modèles de financement, ou de nouvelles façons de collecter de l'argent en faveur d'idées pionnières. Par ailleurs, la Banque Triodos a également pour objectif d'influencer le secteur financier pour qu'il « change la finance » en devenant plus transparent, diversifié et durable.

Fondamentalement, la Banque Triodos cherche à maximiser son impact positif, en acceptant la nécessité d'être rentable, mais seulement comme un moyen d'atteindre une finalité durable. Le profit peut être - et est largement - considéré comme un critère de performance des entreprises. Cependant, il ne dit rien de l'impact réel des produits, services et activités d'une entreprise.

La Banque Triodos met en relation les épargnants et les investisseurs désireux de changer le monde avec des entrepreneurs, des organisations et des entreprises durables dans des secteurs sélectionnés. Nous avons largement fait nos preuves en finançant des organisations qui contribuent à avoir un impact positif.

*Environnement* : la Banque Triodos estime que le profit ne doit pas se faire au détriment de l'environnement. C'est pourquoi nous aidons nos clients à générer une différence positive pour l'environnement que nous partageons toutes et tous.

*Culture* : la Banque Triodos considère que la culture est une force puissante de changement positif, qu'elle stimule la créativité et l'innovation dans les affaires et fournit des opportunités durables en termes de développement personnel.

*Social* : les entreprises à finalité sociale que nous finançons œuvrent à améliorer et enrichir la vie de millions de personnes. Elles s'attaquent aux inégalités et aux injustices, et développent ainsi des communautés fortes.

## Notre approche

Parce qu'elle est une banque fondée sur des valeurs, l'approche de la Banque Triodos consiste à évaluer d'abord l'impact positif et négatif d'une activité avant toute décision de financement ou tout don, puis à en estimer le risque et le rendement.

L'impact, le risque et le rendement sont interconnectés de la manière suivante :

### *Impact*

Nous voulons délivrer un impact durable. Lorsque nous parlons d'impact, nous nous intéressons au sens concret de nos actions pour les personnes et la planète, en particulier en ce qui concerne les opérations de financement et d'investissement. L'impact est l'effet que nos décisions financières ont sur le monde extérieur, non seulement au niveau transactionnel mais aussi au niveau des systèmes sociaux et écologiques. Cet impact peut être positif et/ou négatif. La Banque Triodos s'efforce d'obtenir des résultats positifs et, au travers de ses exigences minimales, elle cherche à éviter tout impact négatif.

### *Risque*

Puisque notre point de départ est de délivrer un plus grand impact sur le long terme, il est essentiel que nous soyons financièrement résilients. C'est pourquoi nous nous concentrons sur le maintien d'un portefeuille de crédits et d'investissements qui soit, de manière constante, de haute qualité. En imposant des exigences minimales, nous excluons la plupart des risques en matière de durabilité, tels que définis par les régulateurs.

### *Rendement*

Nous avons été en mesure de fournir des rendements stables et équitables sur une longue période. Les performances financières sont importantes à nos yeux car être une institution financière résiliente constitue un élément essentiel pour la réalisation de changements durables pérennes.

L'approche de la Banque Triodos visant à générer un impact positif comprend les points suivants :

- Identifier les activités, initiatives, entreprises, organisations et projets durables que la Banque Triodos est susceptible de financer, dans lesquels elle peut investir ou qu'elle est en mesure de soutenir par des dons ou des capitaux ayant un effet catalytique.

- Sélectionner les entreprises, les organisations et les projets qui auront l'impact social, culturel ou environnemental positif escompté.
- Évaluer les motivations des personnes liées à ces entreprises, organisations et projets, ainsi que la faisabilité de leurs objectifs et leur capacité à les réaliser.
- S'assurer que les clients, entreprises, organisations et projets que nous finançons respectent et continueront de respecter nos exigences minimales, minimisant ainsi leur impact négatif potentiel - selon les valeurs de la Banque Triodos - sur les personnes ou la planète.
- Financer et soutenir des entreprises, des activités et des projets solides répondant à des besoins clairement définis.

## Produits et processus exclus

La finance durable impose de faire des choix : des choix délibérés à propos des activités ou secteurs que la Banque Triodos finance et dans lesquels elle investit, et de ce qui contribue réellement à un futur durable. Ce processus exige également de fixer des limites claires au sujet de ce que la banque peut financer. La Banque Triodos considère que certains investissements, produits, processus et activités sont incompatibles avec un avenir durable. Par conséquent, elle a adopté des exigences minimales qui détaillent clairement les produits, processus et activités dans lesquels la Banque Triodos ne souhaite absolument pas être impliquée.

La suite du présent document donne un aperçu de ces limites et comporte des exclusions (partielles) découlant logiquement de cette approche. Ces dernières sont décrites et regroupées par catégories au sein des thèmes suivants :

### *Dignité humaine*

La Banque Triodos a défini des exigences minimales concernant l'alcool et le cannabis, les jeux d'argent, le tabac, les armes, les droits humains, les droits du travail, les minerais de conflit, la pornographie et le travail du sexe.

### *Sensibilisation à la protection de la planète*

La Banque Triodos a fixé des exigences minimales concernant les tests sur les animaux, l'élevage industriel et le bien-être animal, la pêche commerciale et l'aquaculture, le commerce des espèces menacées, la fourrure et les cuirs spéciaux (d'origine animale), la biodiversité, la déforestation, l'énergie, le génie génétique, les substances dangereuses, la contamination, les ressources naturelles et l'eau (environnement).

### *Sensibilisation à la gouvernance*

La Banque Triodos a déterminé des exigences minimales concernant la comptabilité et les rémunérations, la corruption, la fiscalité et la violation de la législation.

## Principes

La Banque Triodos privilégie une approche holistique, ce qui implique qu'il n'est pas toujours aisé de faire des choix. C'est pourquoi nous appliquons les principes suivants dans notre processus de diligence raisonnable et de prise de décision.

### **Tolérance zéro et seuils maximaux**

Parmi les nombreuses ressources et les multiples produits que les entreprises utilisent, fabriquent ou vendent, certains ne correspondent pas aux ambitions de la Banque Triodos en matière d'impact positif. Dans ce type de cas, la Banque Triodos distingue deux approches. D'une part, elle applique une politique de tolérance zéro pour toute implication dans des produits intrinsèquement non durables tels que les armes ou l'énergie nucléaire. Le fait de générer des revenus grâce à la production de tels produits entraîne

l'exclusion de tout financement ou investissement. D'autre part, elle a défini des plafonds de revenus pour un certain nombre d'autres produits dans le but de limiter l'exposition à ceux-ci (par exemple, la distribution des produits à base de tabac). Une entreprise ou une activité qui dépasse le seuil fixé démontre un choix stratégique d'implication et est donc exclue de tout financement ou investissement. Pour les fonds d'inclusion financière qui sont proposés par Triodos Investment Management, nous appliquons les seuils maximaux sur le portefeuille de l'institution, plutôt que sur les revenus de celle-ci en raison de l'exposition indirecte. Ces fonds financent principalement des intermédiaires financiers et de plus en plus de petites et moyennes entreprises et de fintechs. Des directives plus détaillées sont fournies dans la section « Les politiques de la Banque Triodos dans la pratique ».

### Exigences de précaution

La Banque Triodos applique également un principe de précaution (basé sur des normes existantes) pour minimiser le risque d'impact négatif. Cette approche est utilisée pour fixer des conditions préalables pour les entreprises actives dans des secteurs présentant des risques accrus en matière de durabilité, comme les violations des droits humains ou des niveaux élevés d'émissions de gaz à effet de serre. Les exigences de précaution consistent à apporter la preuve de l'existence de politiques, de programmes d'action<sup>1</sup> et de données de performance, grâce auxquels les entreprises/clients ou fournisseurs démontrent leur prise de conscience et leur volonté de prévenir et de gérer leur implication dans d'éventuelles controverses et dans les effets négatifs de leurs activités. Les entreprises qui ne respectent pas le principe de précaution requis peuvent être exclues de tout financement ou investissement. La Banque Triodos encourage ses relations d'affaires à mettre en œuvre des plans de prévention.

### Proportionnalité

Toutes les entreprises que nous finançons ou dans lesquelles nous investissons font l'objet d'une analyse basée sur nos exigences minimales. Nous appliquons les exclusions sans préjudice pour l'ensemble des crédits et investissements directs. La Banque Triodos recourt au principe de précaution de manière proportionnelle et raisonnable, ce qui signifie que nous prenons en compte le type de client, de projet ou d'entreprise dans lequel nous investissons (par exemple, le volume et le type de produits), le contexte local et le type de financement. Nous appliquons également le principe de précaution de manière proportionnelle et raisonnable lorsque nous examinons les participations et les relations financières avec des tiers. La Banque Triodos entend éviter, par exemple, que les clients qui sont des PME ou des institutions de microfinance ne soient confrontées à des exigences politiques déraisonnables, basées sur des normes internationales ciblant les entreprises multinationales. En règle générale, dans le cadre de cette évaluation de la proportionnalité, nous nous appuyons sur la définition de la « grande entreprise » fixée par la Commission européenne, à savoir toute entreprise n'entrant pas dans les catégories des micro, petites, moyennes entreprises ou des entreprises de petite et moyenne capitalisation boursière<sup>2</sup>, à moins que certaines normes ou circonstances locales ne fournissent des raisons valables de s'écarter de cette classification.

### Controverses

Les entreprises qui ont édicté des normes correctes sont susceptibles, elles aussi, de se comporter de manière contraire à l'éthique, en ne respectant pas leurs propres normes. Elles peuvent être impliquées dans des litiges et des controverses liés à des sujets relatifs à la durabilité, ce qui compromet leur adéquation avec la mission de la Banque Triodos. Pour cette raison, les controverses font systématiquement partie de notre évaluation des entreprises (même lorsqu'elles ne sont pas

<sup>1</sup> Les programmes d'action peuvent inclure, sans s'y limiter, la formation et l'éducation, des normes ou des directives spécifiques, des objectifs, des projets pour réduire/atténuer/prévenir les externalités, des dispositifs de mesure, etc., des mesures concrètes pour soutenir et appuyer les politiques.

<sup>2</sup> Les grandes entreprises, telles que définies par la Commission européenne, sont toutes celles qui n'entrent pas dans les catégories des micro, petites, moyennes entreprises ou des entreprises de petite et moyenne capitalisation boursière. Les micro, petites et moyennes entreprises, telles que définies par la Commission européenne, sont des organisations comptant moins de 250 employés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions d'euros ou dont le total du bilan est inférieur à 43 millions d'euros. Les entreprises de petite et moyenne capitalisation boursière comptent entre 250 et 749 employés, réalisent un chiffre d'affaires compris entre 50 et 150 millions d'euros ou présentent un total du bilan inférieur à 129 millions d'euros.

spécifiquement mentionnées pour chaque sujet) et peuvent conduire à la rupture des relations commerciales ou à un désinvestissement. Des controverses graves ou fréquentes, par exemple en matière de pollution, peuvent conduire à la suppression de l'investissement ou du client des actifs de la Banque Triodos.

La section suivante se concentre sur trois thèmes – la dignité humaine, l'environnement et la gouvernance – qui sont associés aux exigences minimales de la Banque Triodos, en accord avec nos valeurs, nos convictions et nos lignes de conduite.

## Dignité humaine

L'une des ambitions majeures de la Banque Triodos est de promouvoir la dignité humaine et de mettre l'accent sur la qualité de vie des personnes. Nous avons donc défini des exigences minimales relatives aux produits qui compromettent la dignité, la santé et la sécurité des personnes, ainsi qu'en matière de protection des droits humains et des droits du travail.

### Santé et sécurité

La santé et la sécurité font partie intégrante de la qualité de vie. La Banque Triodos a défini des exigences minimales vis-à-vis des entreprises impliquées dans des produits ou services susceptibles de détériorer la santé des personnes ou d'en menacer la sécurité. Parmi ceux-ci figurent l'alcool, les jeux d'argent, la pornographie, le tabac et les armes.

### Alcool et cannabis<sup>3</sup>

L'alcool et le cannabis provoquent une dépendance qui affecte le jugement, l'humeur et la coordination physique. La consommation (récréative) de boissons alcoolisées ou de cannabis est susceptible d'avoir un impact grave sur la santé, le bien-être et la responsabilisation des individus. La consommation de boissons alcoolisées est largement acceptée dans de nombreuses sociétés et considérée comme un élément important dans certaines activités sociales. Ce n'est, en revanche, pas le cas du cannabis, bien que son acceptation et sa légalisation pour un usage récréatif soient en augmentation. Le fait de participer activement à la production, au marketing ou à la vente de boissons alcoolisées ou de cannabis (récréatif) est considéré, par la Banque Triodos, comme une implication concrète dans un de ces deux domaines.

### Nos convictions

- Chacun est libre de pratiquer les loisirs de son choix, y compris la consommation d'alcool ou de cannabis, dans la mesure où ces activités sont légales et n'affectent pas négativement d'autres personnes ou l'environnement.
- La production artisanale de boissons alcoolisées peut faire partie du patrimoine culturel, favoriser les traditions et jouer un rôle important pour l'agriculture et l'économie locales.
- La consommation (excessive) d'alcool ou de cannabis a des effets négatifs sur la santé et le bien-être des individus, de leurs familles et de la société en général, et peut être particulièrement préjudiciable pour les enfants. La consommation de boissons alcoolisées ou de produits à base de cannabis peut également engendrer des comportements antisociaux tels que la conduite en état d'ivresse.
- La santé des mineurs et des personnes vulnérables peut être affectée de manière disproportionnée par une consommation excessive d'alcool ou de cannabis.
- L'approvisionnement en produits dérivés du cannabis reste problématique en raison des difficultés à vérifier l'origine et la qualité du produit. Même sur des marchés légalisés, le cannabis illicite peut s'infiltrer dans les chaînes d'approvisionnement légitimes. L'approvisionnement illicite en cannabis est souvent contrôlé par des réseaux criminels organisés, qui peuvent se livrer à des actes de violence, d'exploitation et de dégradation de l'environnement, tels que la culture illégale dans des zones protégées.

<sup>3</sup> Par le terme 'alcool', nous entendons les boissons alcoolisées destinées à la consommation. Par le terme 'cannabis', nous entendons les produits à base de cannabis à usage récréatif, en particulier pour ce qui concerne le composant THC.

- L'exigence minimale fixée par la Banque Triodos s'applique à la consommation récréative de boissons alcoolisées et du cannabis légal. Nous ne nous préoccupons pas de l'usage médical des produits à base d'alcool, du cannabis et des cannabinoïdes de synthèse provenant de voies légales, de l'utilisation de l'alcool dans les produits de nettoyage et de l'utilisation de plants de cannabis pour la production de fibres naturelles (chanvre).

#### *Notre ligne de conduite*

La Banque Triodos ne finance ni n'investit dans des entreprises impliquées dans la production et la distribution d'alcool et de cannabis sans assumer de responsabilité vis-à-vis de la consommation et de l'usage abusif de ces produits et de leur impact négatif sur le plan social, et sans veiller à la traçabilité des produits dérivés du cannabis.

#### *La Banque Triodos exclut les entreprises qui :*

- produisent ou vendent au détail des boissons alcoolisées ou du cannabis récréatif sans avoir adopté de mesures suffisantes visant à interdire la vente et la promotion de ces produits auprès des mineurs, la consommation d'alcool et de cannabis au volant, ainsi qu'une consommation excessive de ces produits. Le cas échéant, les entreprises sont tenues de mettre en place des programmes destinés à limiter ces effets négatifs ;
- sont impliquées dans la production industrielle et la vente au détail de boissons alcoolisées<sup>4</sup> ;
- produisent ou vendent au détail du cannabis ou des produits dérivés du cannabis sans s'engager à garantir leur traçabilité à partir de sources légitimes.

#### **En pratique**

La Banque Triodos est susceptible d'investir dans une entreprise de la grande distribution (qui rencontre nos critères d'impact positif) si celle-ci dispose d'une politique de vente et de marketing responsable concernant l'alcool et les produits à base de cannabis, ainsi que de programmes d'action concrets pour soutenir et faire respecter ces politiques, par exemple un contrôle de l'âge des consommateurs. À l'inverse, nous n'exigeons pas une politique formelle en cas de financement d'un vignoble biologique, mais nous débattons de cette question avec nos emprunteurs.

### **Jeux d'argent**

Participer à un jeu d'argent consiste à miser de l'argent ou des biens matériels avec l'intention d'en gagner davantage, le résultat de cette mise dépendant partiellement ou totalement du hasard. Les jeux d'argent constituent une problématique sociale car ils peuvent créer une dépendance, surtout lorsqu'ils reposent sur de faibles probabilités de gains.

#### *Nos convictions*

- Chacun est libre de pratiquer les loisirs de son choix, y compris les jeux d'argent, dans la mesure où ces activités sont légales et n'affectent pas négativement les joueurs eux-mêmes, d'autres personnes ou l'environnement. Une pratique excessive des jeux d'argent a des effets négatifs sur le bien-être des joueurs, de leurs familles et de la société en général.
- Certaines formes de jeux d'argent sont plus addictives que d'autres et présentent, dès lors, un risque plus élevé. Le risque de dépendance est généralement lié au temps qui s'écoule entre la mise et le résultat du jeu. Les joueurs dépendants éprouvent une souffrance personnelle et ont un impact négatif sur leur famille et la société lorsqu'ils ne peuvent pas financer cette dépendance. Cette situation peut conduire à un niveau d'endettement élevé, à des vols et/ou à d'autres problèmes sociaux.
- Les entreprises qui tirent profit des jeux d'argent ont la responsabilité de gérer le risque que des personnes deviennent dépendantes de leurs produits ou services, et de protéger les jeunes contre la pratique des jeux d'argent interdits aux mineurs.

<sup>4</sup> Un seuil de 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise est d'application.

### *Notre ligne de conduite*

La Banque Triodos ne finance ni n'investit dans le secteur des jeux d'argent.

### *La Banque Triodos exclut les entreprises qui :*

- développent, produisent, distribuent, vendent ou mettent sur le marché des produits liés aux jeux d'argent ou des services sur mesure destinés à l'industrie du jeu, à l'exception des activités ayant de fortes probabilités de gains et des loteries<sup>5</sup>.

#### **En pratique**

La Banque Triodos est susceptible d'investir dans une entreprise qui fournit des services Internet donnant accès à des jeux d'argent en ligne, mais pas dans une entreprise qui propose des produits liés aux jeux d'argent avec de faibles probabilités de gains.

## **Tabac**

Les produits du tabac comprennent les cigarettes, les cigares, le tabac à pipe, les produits du tabac sans fumée (tabac à priser ou à chiquer), ainsi que les principaux composants nécessaires à la fabrication de ces produits, comme le papier à cigarettes, les arômes pour tabac et les filtres. La nicotine, le stimulant contenu dans le tabac, crée une forte dépendance. Le fait de participer activement à la production, au marketing ou à la distribution de produits du tabac est considéré, par la Banque Triodos, comme une implication concrète dans ce secteur.

### *Nos convictions*

- La consommation de tabac a de graves répercussions négatives sur la santé des utilisateurs, qu'il s'agisse de fumeurs actifs ou passifs. La consommation de tabac, et en particulier le tabagisme, provoque des maladies telles que le cancer et les maladies cardiovasculaires.
- Comme d'autres formes similaires d'agriculture, la culture du tabac peut contribuer aux problèmes environnementaux par l'utilisation généralisée de pesticides, l'utilisation de terres agricoles pour la production non alimentaire et de mauvaises conditions de travail.
- Les entreprises impliquées dans la production ou la vente de produits du tabac sont responsables de la prévention concernant l'usage abusif du tabac et de la réduction de ses effets négatifs sur la santé et la société.

### *Notre ligne de conduite*

La Banque Triodos ne finance ni n'investit dans l'industrie du tabac.

### *La Banque Triodos exclut les entreprises qui :*

- produisent ou vendent les produits du tabac<sup>6</sup> ;
- commercialisent du tabac auprès de consommateurs mineurs ou sont sérieusement et/ou fréquemment impliquées dans des controverses liées au tabac.

#### **En pratique**

La Banque Triodos est susceptible d'investir dans une chaîne de supermarchés qui vend également de petites quantités de tabac ou dans une institution de microfinance qui accorde occasionnellement des crédits à un magasin de détail ou à un producteur de feuilles de tabac, mais nous ne finançons pas les entreprises qui fabriquent des produits à base de tabac.

<sup>5</sup> Un seuil de 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise est d'application.

<sup>6</sup> Une politique de tolérance zéro s'applique à la culture du tabac et à la fabrication de produits dérivés du tabac. Un seuil de 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise est d'application dans le cadre de la distribution de produits à base de tabac.

## Armes et minutions

L'armement est spécifiquement conçu pour permettre à certaines personnes de recourir à la force physique à l'encontre d'autres êtres humains, infrastructures ou animaux. Par « armes », l'on entend les armes conventionnelles, les armes non conventionnelles (telles que les armes nucléaires, chimiques et biologiques ou les systèmes d'armes autonomes létales (également appelées « robots tueurs »), ainsi que les systèmes complets d'armement. Le terme « double usage » est fréquemment utilisé en relation avec l'armement. Les articles à double usage désignent les biens, logiciels et technologies qui peuvent avoir à la fois un usage civil et une application militaire, comme, par exemple, les véhicules ou les équipements de communication. Les services stratégiques comprennent la réparation et l'entretien de biens militaires ou à double usage, et l'enseignement de leur utilisation, ainsi que la livraison de certains types de logiciels.

### Nos convictions

- L'utilisation d'armes pour résoudre les conflits porte atteinte à l'intégrité physique et psychologique des êtres humains, provoque des dommages environnementaux majeurs et alimente une culture du conflit et de la violence.
- De tels actes sont fondamentalement contraires aux valeurs et à la mission de la Banque Triodos, qui consiste à bâtir une société accordant une place centrale à la dignité humaine. C'est pourquoi nous ne finançons pas les entreprises qui fabriquent ou vendent des armes.
- Bien que nous reconnaissons la nécessité pour les gouvernements de disposer d'équipements militaires à des fins de sécurité, nous estimons que l'implication d'investisseurs et de financiers privés dans l'industrie de l'armement alimente indûment le marché des armes, sapant ainsi les efforts visant à instaurer une paix durable par la prévention des conflits et le dialogue social.

### Notre ligne de conduite

La Banque Triodos ne finance ni n'investit dans des entreprises ou organisations qui produisent ou vendent des armes, des pièces spécifiquement conçues pour l'armement et des services liés à l'armement. En outre, elle ne finance ni n'investit dans des institutions financières qui, elles-mêmes, financent de telles entreprises et organisations. Les entreprises impliquées dans la production ou la vente de technologies à double usage font l'objet d'une enquête car leurs produits ne doivent pas être conçus dans le but d'employer, ou de contribuer à employer, la force physique à l'encontre de personnes ou d'animaux.

### La Banque Triodos exclut les entreprises qui :

- produisent ou commercialisent des armes, des pièces spécifiquement conçues pour l'armement et/ou des services liés à l'armement. Cela concerne les armes conventionnelles, les armes non conventionnelles telles que les armes nucléaires, chimiques et biologiques, ou les systèmes d'armes autonomes létales, ainsi que les systèmes complets d'armement (tolérance zéro) ;
- fournissent des services financiers aux entreprises qui produisent ou vendent des armes et des services liés à l'armement<sup>7</sup> ;
- détiennent des participations, réalisent des investissements par le biais de participations ou d'obligations, et/ou accordent des crédits à des entreprises impliquées dans les mines antipersonnel, les bombes à fragmentation, les armes biologiques, chimiques, nucléaires et/ou les armes autonomes létales.

### En pratique

Il est exclu que la Banque Triodos s'implique, par exemple, dans des supermarchés où l'on vend des armes. En outre, elle exige que les institutions financières dans lesquelles elle investit s'abstiennent de tout financement lié à l'armement.

<sup>7</sup> Principalement les activités d'investissement et de services bancaires aux entreprises (secteur financier).

## Droits humains

Les droits humains sont les droits des personnes tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies (DUDH), qui stipule que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience, et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ».

Les droits humains sont universels et applicables à tous les êtres humains. Par le passé, la défense du respect de ces droits était principalement considérée comme une responsabilité étatique, mais, aujourd'hui, les entreprises ont également une responsabilité claire à assumer dans le cadre de cette obligation.

La Banque Triodos s'appuie sur les principes de cadres normatifs tels que la DUDH, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et le Pacte mondial des Nations unies pour évaluer et sélectionner les entreprises et les relations d'affaires avant tout financement ou investissement, en tenant compte du principe de proportionnalité. En plus des réglementations nationales et des directives internationales, la Banque Triodos dispose de son propre processus strict de diligence raisonnable et de sélection. Comme la plupart de nos clients professionnels sont des petites et moyennes entreprises, nous appliquons nos propres politiques et les normes internationales sur la base et en proportion de la taille et des activités d'une entreprise.

Les relations d'affaires de la Banque Triodos sont tenues de défendre les normes en matière de droits humains, telles que définies par les organisations mentionnées ci-dessus, en accordant une attention particulière aux droits des personnes et de groupes les plus susceptibles de voir leurs droits humains bafoués, tels que les femmes, les minorités, les membres de la communauté LGBTQIA+, les personnes en situation de handicap, les populations autochtones, les enfants et les migrants. Les droits humains sont universels, indivisibles et interdépendants. La Banque Triodos ne financera pas une quelconque implication dans leur violation, le respect des droits de l'homme étant l'une de ses valeurs clés.

Le terme « droits humains » est un terme générique qui recouvre un large éventail de droits intrinsèques à chaque être humain. Cette exigence minimale définit des attentes élevées envers les entreprises en matière de droits humains en général. Cependant, il existe des codes, conventions et réglementations spécifiques concernant chacun des droits reconnus par la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui sont également pris en compte dans notre processus de financement.

### *Nos convictions*

- Il est de la plus haute importance que les entreprises respectent les droits humains, à la fois dans le cadre de leurs activités et dans leurs sphères d'influence, ce qui comprend :
  - leurs propres opérations, incluant la conception et le développement de leurs produits et services, ainsi que leurs partenaires commerciaux et fournisseurs (voire la totalité de la chaîne d'approvisionnement en aval lorsque cela est possible) ;
  - les clients ;
  - les communautés d'accueil, groupes et personnes autrement concernés par leurs produits ou activités ;
  - les interactions avec les autorités (locales).
- Les entreprises ne doivent ni violer les droits humains ni être impliquées dans des violations de ces droits. Une entreprise qui opère dans des pays ou des juridictions où les violations des droits humains sont institutionnalisées, ou collabore avec des partenaires ou des institutions impliqués dans des activités qui présentent un risque grave pour les droits individuels et/ou collectifs (telles que l'identification biométrique à distance dans les espaces publics), risque d'être impliquée dans de telles violations. La responsabilité d'une entreprise s'étend bien au-delà de la conformité légale pour inclure des obligations morales.

### *Notre ligne de conduite*

La Banque Triodos finance et investit exclusivement dans des entreprises qui respectent et défendent les droits humains.

### *La Banque Triodos exclut les entreprises qui :*

- présentent des risques élevés<sup>8</sup> de violation des droits humains et ne prennent pas de mesures pour prévenir et/ou remédier aux risques potentiels et/ou réels de violation des droits humains qui découlent de leurs activités commerciales ;
- ne respectent pas le droit humanitaire international ou emploient ou coopèrent avec des tierces parties qui violent les droits politiques et civils telles que les forces de sécurité ou les régimes répressifs. Cette situation est évaluée au cas par cas en appliquant les conventions des Nations unies et les cadres législatifs internationaux relatifs aux droits de l'homme ;
- ne préviennent pas les conflits relatifs aux droits fonciers et acquièrent des ressources naturelles sans s'engager dans une consultation significative avec les autorités et les communautés locales, et sans obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des utilisateurs (traditionnels) de ces terres ;
- sont impliquées ou associées à des controverses liées à des actes de violence ou à des menaces à l'encontre de défenseurs des droits fonciers, environnementaux et humains, avec une attention particulière pour les entreprises opérant dans des pays où l'espace civique est restreint et où le risque de violation des droits civils et politiques est élevé<sup>9</sup> ;
- sont impliquées dans des violations des droits humains, notamment en contribuant à des violations structurelles et flagrantes de ces droits ou en en bénéficiant ;
- fournissent des produits ou services stratégiques qui contribuent directement à la violation des droits politiques et civils (utilisation abusive de produits et services) ;
- opèrent dans des zones où la gouvernance est faible, dans des territoires contestés ou dans des zones touchées par des conflits sans procédure de vérification renforcée en matière de droits humains dans toutes les opérations et relations commerciales afin de prévenir et d'atténuer les violations de ces droits<sup>10</sup> et de les défendre ;
- privent les gens de leurs besoins fondamentaux, par exemple en revendiquant des réserves d'eau locales dans des régions où l'eau est rare ;
- produisent ou vendent des substituts du lait maternel sans avoir mis en place une politique reconnaissant le Code de l'OMS sur la commercialisation des substituts du lait maternel<sup>11</sup> ;
- développent des technologies TIC présentant un risque élevé de violation des droits humains, y compris les systèmes d'IA, sans s'engager à les développer et à les utiliser de manière responsable et éthique. La Banque Triodos exclut également les entreprises qui développent, utilisent ou coopèrent avec des tierces parties utilisant la technologie à des fins susceptibles de porter atteinte aux droits civils et politiques, telles que la notation sociale (« social scoring »), la reconnaissance faciale et émotionnelle dans des contextes sensibles ou l'identification biométrique en temps réel et à distance dans les espaces publics, d'une manière pouvant conduire à des abus en matière de surveillance.

<sup>8</sup> Nous pensons que toutes les entreprises sont exposées aux violations des droits humains, mais que le risque est plus élevé dans certaines industries (par exemple, le secteur de la construction). Le risque dépend également du pays ou de la région où l'entreprise exerce ses activités. Notre diligence raisonnable tient compte de ces facteurs. Les activités réelles et les lieux d'implantation des activités de l'entreprise sont déterminants dans ce processus.

<sup>9</sup> La Banque Triodos applique son propre cadre de gestion des risques aux pays accueillant des entreprises dans lesquelles elle investit. Ce cadre évalue les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (y compris les droits civils) et aide à déterminer quels pays sont considérés comme présentant un risque élevé. Ces risques font l'objet d'une surveillance continue.

<sup>10</sup> Comme le stipule le Principe 13 des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les entreprises doivent s'efforcer d'atténuer les violations des droits humains auxquelles elles sont directement liées, même si elles ne contribuent pas elles-mêmes à ces violations.

<sup>11</sup> Le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, ou Code de l'OMS, est un cadre international de politique sanitaire pour la promotion de l'allaitement maternel adopté par l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF en 1981. Son principal objectif est de contribuer à la fourniture d'une alimentation sûre et adéquate aux nourrissons en protégeant et en promouvant l'allaitement maternel, et en assurant l'utilisation correcte des substituts du lait maternel par une information adéquate, ainsi qu'un marketing et une distribution appropriés. La protection et la promotion de l'allaitement maternel sont cruciales car les experts en nutrition infantile s'accordent à dire qu'il donne aux bébés le meilleur départ dans la vie et protège leur santé tout au long de leur vie. Les entreprises qui vendent des substituts du lait maternel doivent adopter cette politique et agir en conséquence.

### En pratique

À titre d'exemple, la Banque Triodos ne tolère pas les entreprises qui fournissent du matériel d'écoute téléphonique à des régimes répressifs. Néanmoins, elle soutient des institutions de microfinance implantées dans des pays exposés à des conflits ou ayant une gouvernance faible.

## Droits du travail

Les droits du travail forment un ensemble de droits relatifs aux relations de travail entre employeurs et employés. Ils constituent un pan important des droits humains. Ces droits fondamentaux des personnes en lien avec leur travail, tels que définis par l'Organisation internationale du Travail (OIT), constituent la base de la politique de la Banque Triodos en matière de droits du travail.

### Nos convictions

- Les entreprises multinationales sont tenues d'avoir des politiques en matière de droits du travail qui soient accessibles au public et disposer, en appui, de systèmes de gestion pour traiter les droits fondamentaux du travail, à savoir l'interdiction du travail des enfants, l'égalité (non-discrimination<sup>12</sup>), l'interdiction du travail forcé, la syndicalisation<sup>13</sup>, ainsi que la santé et la sécurité au travail, à la fois dans le cadre de leurs activités et dans leurs sphères d'influence, y compris les fournisseurs et les sous-traitants. Ces politiques devraient également s'appliquer aux travailleurs qui exercent leurs fonctions à distance ou à domicile, afin de garantir que leur santé, leur sécurité et leurs droits du travail soient protégés de manière égale<sup>14</sup>.
- Les entreprises sont tenues de respecter les droits du travail définis par l'OIT et décrits dans la Déclaration tripartite, et établir des procédures pour traiter les plaintes des employés et résoudre les violations et les conflits, de préférence en consultation avec les syndicats.
- Les entreprises doivent traiter tous leurs travailleurs - y compris les travailleurs migrants - de manière juste et équitable, indépendamment de leur sexe ou de leur origine, et éliminer toutes les formes de discrimination et d'exclusion.
- Les entreprises doivent au minimum verser à leurs travailleurs un salaire de subsistance<sup>15</sup>, respecter un nombre maximum d'heures de travail et chercher à améliorer les conditions de travail de leurs employés et des travailleurs impliqués dans la chaîne d'approvisionnement.
- Les entreprises doivent être capables de démontrer qu'elles prennent des mesures en faveur de la protection de la maternité<sup>16</sup> ;

<sup>12</sup> La discrimination est le traitement injuste ou préjudiciable vis-à-vis de certaines personnes en fonction de leur identité ou des caractéristiques qui leur sont attribuées. Ces attributs ou caractéristiques sont le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, la religion, l'origine ethnique, le handicap, le statut migratoire, le statut professionnel et/ou économique.

<sup>13</sup> La syndicalisation inclut la liberté d'association et le droit de négociation collective.

<sup>14</sup> Le nombre de personnes travaillant à domicile a considérablement augmenté depuis la pandémie de Covid-19, ce qui en fait une caractéristique plus courante et durable des marchés du travail modernes. Afin de garantir des conditions de travail décentes aux travailleurs à domicile, les entreprises devraient se conformer à la Convention n° 177 de l'OIT sur le travail à domicile.

<sup>15</sup> Définition du salaire de subsistance : « La rémunération reçue pour une semaine de travail standard par un travailleur dans un lieu déterminé, et qui est suffisante pour assurer au travailleur et à sa famille un niveau de vie décent. Les éléments d'un niveau de vie décent comprennent la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, l'habillement et les autres besoins essentiels, y compris des réserves financières en cas d'événements imprévus. » (Global Living Wage Coalition, 2018).

<sup>16</sup> La Convention n° 183 de l'OIT établit une norme pour les mesures relatives à la protection de la maternité, notamment le congé de maternité rémunéré, le droit de retrouver le même poste ou un poste équivalent à son retour, ainsi que le temps et les installations nécessaires pour allaiter.

- La Banque Triodos reconnaît l'importance de diverses initiatives sectorielles spécifiques en matière de durabilité, qui visent à améliorer les conditions de travail et à faire progresser les responsabilités élargies des entreprises sur le plan social, environnemental et éthique<sup>17</sup>. Outre la protection de leurs travailleurs, les entreprises doivent également protéger les tierces personnes affectées négativement par leurs activités, que ce soit par des maladies ou des blessures.

#### **Notre ligne de conduite**

La Banque Triodos ne finance ni n'investit dans des entreprises qui ne respectent pas des normes de travail justes et équitables.

#### **La Banque Triodos exclut les entreprises qui :**

- présentent des risques élevés<sup>18</sup> de violation des droits du travail de leurs propres employés et ne disposent pas de politiques et de programmes d'action, avec des objectifs clairs, portant sur les questions de droits du travail propres à leur secteur telles que le travail des enfants, l'égalité (non-discrimination), le travail forcé, la syndicalisation, la santé et la sécurité, conformément aux définitions de l'OIT ;
- présentent des risques élevés de violation des droits du travail des employés des sous-traitants et ne disposent pas d'une politique concernant leur chaîne d'approvisionnement, que ce soit en matière de santé et de sécurité ou de respect des cinq droits fondamentaux du travail couverts par les conventions de base de l'OIT, ni d'un programme de gestion supplémentaire comprenant des objectifs clairs, un suivi, une évaluation annuelle et des mesures correctives ;
- privent leurs employés d'un lieu de travail sain et sûr, ou nient leurs besoins fondamentaux, notamment en ce qui concerne l'accès aux soins et à une nourriture appropriée ;
- violent de manière récurrente les droits fondamentaux au travail de leurs travailleurs ou collaborent avec des fournisseurs qui agissent de cette manière.

#### **En pratique**

La Banque Triodos est susceptible de financer et/ou d'investir dans des organisations qui dépendent largement d'une main-d'œuvre peu qualifiée et risquant d'être exploitée (par exemple, dans le secteur de l'habillement) si ces entreprises ont mis en place des programmes solides pour faire respecter et améliorer les droits du travail dans leur chaîne d'approvisionnement, soit directement dans les grandes entreprises, soit via des systèmes de certification et des programmes d'achat dédiés pour les plus petites entreprises.

#### **Minerais de conflit**

Le tantale, l'étain, le tungstène et l'or sont essentiels à la production d'appareils électroniques, de machines et de divers produits industriels, y compris des produits de consommation courante tels que les téléphones portables, les voitures ou les bijoux. Une part importante de ces minerais provient de zones touchées par des conflits et à haut risque (CAHRAs en anglais).

L'extraction et le commerce des minerais peuvent servir à financer des groupes armés, à alimenter le travail forcé et d'autres violations des droits humains, à soutenir la corruption et le blanchiment d'argent. Le

<sup>17</sup> À titre d'exemples, la Campagne Vêtements Propres, la Better Cotton Initiative et le label Fair Wear dans l'industrie de l'habillement, le Conseil international des industries du jouet dans le secteur des jouets, la Charte mondiale Responsible Care dans l'industrie chimique, la Coalition de citoyenneté de l'industrie électronique et le Guide pour une électronique plus verte dans le secteur ICT.

<sup>18</sup> Nous pensons que toutes les entreprises sont exposées au risque de violation des droits du travail, mais ce risque est généralement plus élevé dans les industries et les activités qui requièrent une main-d'œuvre peu qualifiée et faiblement rémunérée (dans l'entreprise elle-même ou dans sa chaîne d'approvisionnement), par exemple l'industrie du textile et de l'habillement.

contrôle des mines et de leurs revenus peut être lié au financement des parties belligérantes et nourrir les conflits en cours.

#### *Nos convictions*

- S'approvisionner en minerais ou autres produits provenant de zones caractérisées par une faible gouvernance ou secouées par des conflits impose une responsabilité accrue de vérification diligente afin de s'assurer que les chaînes d'approvisionnement ne contribuent pas à la violence, à l'exploitation et aux violations des droits humains.
- La relation entre les profits provenant de l'extraction de minerais de conflit et le financement de groupes armés rend indispensable l'adoption par les entreprises de pratiques d'approvisionnement rigoureuses afin de s'assurer qu'elles ne soutiennent pas involontairement les conflits.
- Un approvisionnement responsable dans ces régions, lorsqu'il est effectué correctement, permet de soutenir les moyens de subsistance locaux et de contribuer à la consolidation de la paix.

#### *Notre ligne de conduite*

La Banque Triodos ne finance ni n'investit dans des entreprises qui sont exposées à l'utilisation de minerais de conflit ou qui extraient et livrent ces matières premières sans prendre de mesures pour s'approvisionner en « minerais sans conflit ». La Banque Triodos exige la même chose des fournisseurs de ces entreprises.

#### *La Banque Triodos exclut les entreprises qui :*

- sont impliquées ou potentiellement impliquées dans l'extraction, le commerce ou l'utilisation de minerais provenant de zones de conflit<sup>19</sup> et ne prennent pas de mesures significatives pour s'approvisionner en minerais extraits dans des zones non conflictuelles ;
- n'ont pas de politique claire et publique en matière d'approvisionnement en « minerais sans conflit » et n'exigent pas de leurs fournisseurs qu'ils respectent la même norme ;
- ne participent pas ou ne se conforment pas aux normes industrielles telles que le programme « Conflict-Free Smelter »<sup>20</sup> ou sont incapables de démontrer leur non-implication.

### **Pornographie et travail du sexe**

Les services et produits liés au sexe englobent la pornographie, les films, photographies et spectacles ayant un contenu sexuel explicite et dont l'objectif est d'encourager l'excitation sexuelle, ainsi que le travail du sexe incluant un service complet, durant lequel le travailleur/la travailleuse du sexe et son client interagissent physiquement l'un avec l'autre.

#### *Nos convictions*

- Chacun est libre de pratiquer les loisirs de son choix dans la mesure où ces activités sont légales et n'affectent pas négativement d'autres personnes ou l'environnement.
- La criminalisation et la stigmatisation qui entourent le travail du sexe augmentent le risque de violations des droits humains. Si le travail du sexe et la porno-graphie se déroulent en marge de la société, avec une faible visibilité, le risque de traite des êtres humains, d'exploitation et d'abus, ou de pratiques illégales, est accru, en particulier dans les pays où la réglementation et la surveillance font défaut.
- Toute personne est en droit de choisir librement sa profession, dans la mesure où ces activités sont légales et exercées conformément à la réglementation. Les travailleurs/travailleuses du sexe, comme toute autre personne, ont droit à une protection contre la discrimination fondée sur leur profession. La liberté de choisir sa profession fait partie de la Constitution néerlandaise (art. 19) et de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (art. 15).

<sup>19</sup> Tel que défini notamment par les Lignes directrices de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une chaîne d'approvisionnement responsable en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque et par le système de certification du Processus de Kimberley.

<sup>20</sup> Le programme « Conflict-Free Smelter » soutient les entreprises qui souhaitent faire des choix réfléchis quant à l'utilisation de minerais de conflit dans leur chaîne d'approvisionnement.

- Les entreprises impliquées dans la pornographie et le travail du sexe, telles que les maisons closes et les clubs échangistes, sont susceptibles de tirer profit des déséquilibres de pouvoir et des dépendances vis-à-vis des travailleurs et travailleuses du sexe à titre individuel. Il peut en découler un risque plus élevé d'exploitation pour les travailleurs et travailleuses du sexe.
- Les entreprises actives dans la distribution de matériel pornographique, telles que les sites web, doivent assumer la responsabilité d'empêcher l'accès des mineurs à des contenus pornographiques.
- Les entreprises actives dans la distribution de matériel pornographique doivent assumer la responsabilité de mettre fin à la distribution de pornographie illégale et extrême. La pornographie illégale comprend le matériel exploitant des enfants, les contenus non consensuels et la pornographie vengeresse, qui violent les droits humains et les lois à l'échelle mondiale. La pornographie extrême désigne le matériel considéré comme gravement offensant, tel que la représentation explicite et réaliste de blessures graves, de viols ou d'agressions, de zoophilie ou de nécrophilie.
- En raison de la portée mondiale de ses activités financières, la Banque Triodos a choisi de limiter son implication dans les entreprises liées à des contenus pornographiques et au travail du sexe. Elle fournit toutefois des services financiers aux travailleurs et travailleuses du sexe indépendants et opérant légalement.

#### *Notre ligne de conduite*

La Banque Triodos ne finance ni n'investit dans des entreprises actives dans la pornographie et le travail du sexe.

#### *La Banque Triodos exclut les entreprises/activités qui :*

- produisent ou conçoivent des contenus pornographiques ou sont liées d'une quelconque manière au travail du sexe ;
- proposent des services en relation avec le travail du sexe, incluant la pornographie, les films, photographies et spectacles ayant un contenu sexuel explicite et dont l'objectif est d'encourager l'excitation sexuelle ;
- fournissent un accès à Internet ou exploitent des sites web sans avoir mis en place des mesures actives visant à prévenir l'exposition de mineurs à des contenus pornographiques, ou toute implication dans la distribution de formes illégales et extrêmes de pornographie.

#### **En pratique**

La Banque Triodos est susceptible d'investir dans une entreprise qui fournit des accès à Internet à condition qu'elle ait pris des mesures pour empêcher la diffusion de contenus illégaux et empêcher les mineurs d'accéder à la pornographie. Ces mesures peuvent inclure des systèmes de vérification de l'âge, des outils de contrôle parental, des équipes dédiées ou des personnes responsables chargées de superviser cette question au sein de l'entreprise, ainsi que l'adhésion à des codes de conduite sectoriels ou (inter)nationaux promouvant les meilleures pratiques.

## **Protection de la planète**

La Banque Triodos s'efforce de minimiser l'impact négatif potentiel de ses activités de crédit et d'investissement, son objectif étant de favoriser une société durable, respectant le règne animal et l'environnement.

#### **Espèces animales**

La Banque Triodos reconnaît la valeur intrinsèque des espèces animales et la responsabilité des êtres humains dans leur protection et les soins à leur apporter. La Banque Triodos est un fervent défenseur du bien-être animal positif (concept de « positive animal welfare ») et considère que les espèces animales contribuent, de différentes manières, à une meilleure qualité de vie. La problématique du bien-être animal

comporte plusieurs facettes telles que l'expérimentation animale, le bien-être animal dans les élevages (nous sommes opposés à l'élevage intensif), la fourrure et les cuirs spéciaux.

### **Expérimentation animale**

L'expérimentation animale comprend toutes les formes d'expériences réalisées sur des animaux vertébrés et concerne tous les animaux vertébrés qui sont achetés ou élevés uniquement dans ce but. L'objectif premier de ces expérimentations est de garantir la sécurité ou l'efficacité de nouveaux produits ou ingrédients. Les lois nationales et internationales exigent généralement des tests sur les animaux avant la mise sur le marché de nouveaux médicaments, substances chimiques ou produits d'hygiène et d'entretien. Ces tests peuvent également être exigés pour de nouveaux ingrédients, y compris ceux qui sont destinés aux produits alimentaires. Les tests sur des animaux non vertébrés tels que l'espèce daphnia (puces d'eau) ne sont pas considérés comme très controversés et restent hors du champ d'application.

#### ***Nos convictions***

- L'expérimentation animale est légalement autorisée dans certaines circonstances. Nous acceptons d'investir dans des entreprises qui recourent à une expérimentation animale soigneusement contrôlée à des fins médicales légitimes lorsqu'il n'existe aucune alternative fiable. Dans ce cas, nous exigeons de ces entreprises qu'elles réduisent, affinent ou remplacent (3R) les tests sur les animaux dans la mesure du possible<sup>21</sup>.
- Les tests ne peuvent être justifiés que s'il est clair que tous les efforts ont été faits pour réduire à la fois le nombre d'animaux utilisés et l'étendue de leur souffrance.
- Nous nous opposons à l'expérimentation animale à des fins non médicales. De nombreux produits ont été testés sur des animaux par le passé et sont aujourd'hui utilisés dans l'alimentation, les produits ménagers et les produits personnels, mais il est possible d'innover sans tester de nouveaux ingrédients sur des animaux.

#### ***Notre ligne de conduite***

L'expérimentation animale n'est acceptable qu'à des fins médicales légitimes. Dès lors, la Banque Triodos ne finance ni n'investit dans des entreprises qui ne pratiquent pas des tests sur les animaux soigneusement contrôlés et qui n'appliquent pas le principe des 3R.

#### ***La Banque Triodos exclut les entreprises qui :***

- fabriquent des produits non médicaux testés sur des animaux<sup>22</sup>;
- réalisent des tests sur les animaux pour des produits non médicaux sans obligation légale d'agir de la sorte ;
- réalisent des tests sur les animaux pour des produits médicaux sans disposer d'une politique relative au principe des 3R ni promouvoir celui-ci.

Le recours à l'expérimentation animale est particulièrement répandu dans l'industrie pharmaceutique. La Banque Triodos soutient les entreprises qui recherchent activement des alternatives à l'expérimentation animale, en prenant des participations ou en finançant des initiatives de cette nature. Les entreprises pharmaceutiques qui effectuent des tests sur les animaux doivent respecter des critères additionnels<sup>23</sup>.

<sup>21</sup> Le principe des 3R est largement accepté en tant que norme éthique en matière d'expérimentation animale et guide ceux qui recourent aux tests sur les animaux à des fins scientifiques dans certains pays. Il recommande de réduire (Reduce) le nombre d'animaux utilisés, de remplacer (Replace) l'expérimentation animale par d'autres options lorsque cela s'avère possible et d'affiner (Refine) les tests afin de minimiser la souffrance animale.

<sup>22</sup> Un seuil de 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise est d'application.

<sup>23</sup> Sur la base d'une évaluation au cas par cas, comprenant par exemple une évaluation éthique des essais sur les animaux, un rapport/une transparence sur le nombre et le type d'animaux utilisés.

### **En pratique**

La Banque Triodos n'accorde pas de crédits, de fonds propres ou de dons aux fabricants de produits personnels qui ne rejettent pas l'expérimentation animale dans le cadre de cette production. La Banque Triodos est susceptible d'investir dans des entreprises pharmaceutiques par le biais de ses fonds d'investissement, mais uniquement si elles ont une politique transparente et complète en matière d'expérimentation animale (3R), si elles publient des chiffres sur le nombre et le type d'animaux utilisés, et si elles ont mis en place une procédure comprenant un examen éthique des pratiques d'expérimentation animale et de bien-être animal.

### **Élevage industriel et bien-être animal**

L'élevage industriel est caractérisé par le confinement des animaux et une densité d'élevage élevée. Il désigne l'ensemble des méthodes d'élevage dans lesquelles la reproduction, l'élevage, le traitement, la transformation, le transport et l'abattage des animaux pour leurs produits sont effectués de manière intensive. Autrement dit, ce terme se rapporte à la manière intensive de produire, plutôt qu'à la taille d'une exploitation donnée.

La Banque Triodos est très préoccupée par le bien-être des animaux concernés par ces systèmes de production intensive. Il est prouvé que les animaux y vivent souvent dans l'inconfort et souffrent inutilement. Parmi les exemples de pratiques néfastes de l'élevage industriel, citons l'espace restreint, les interventions telles que la castration sans anesthésie des porcs, le débecquage des poulets et l'utilisation systématique d'hormones et d'antibiotiques pour stimuler la croissance et prévenir les maladies.

#### ***Nos convictions***

- La Banque Triodos considère qu'une agriculture basée sur des principes biologiques et listique pour une agriculture et une production alimentaire durables, reposant sur un respect naturel du bien-être animal.
- La Banque Triodos attend des entreprises qui travaillent avec des animaux qu'elles respectent le cadre des Cinq Libertés, à savoir la liberté de ne pas souffrir de la faim et de la soif, de ne pas subir d'inconfort, de ne pas se voir infliger de la douleur, des blessures ou des maladies, de pouvoir jouir d'un comportement normal et, enfin, de ne pas souffrir de la peur ou d'une quelconque détresse. Cela signifie que les entreprises sont tenues de prêter attention aux facteurs propres aux « cinq domaines » pouvant avoir une incidence positive ou négative sur le bien-être de chaque espèce animale : la nutrition, l'environnement, la santé, le comportement et l'état mental.
- La Banque Triodos soutient le régime alimentaire « Planetary Health Diet », qui autorise une consommation limitée de produits d'origine animale tout en mettant l'accent sur les protéines végétales. Nous attendons des entreprises qu'elles contribuent à la transition vers les protéines végétales et alternatives.
- La Banque Triodos attend des entreprises qui utilisent des produits ou des ingrédients d'origine animale qu'elles prennent au sérieux le bien-être animal, par exemple en s'approvisionnant en produits certifiés et en intégrant le bien-être animal dans leurs politiques d'achat, leurs politiques opérationnelles et les relations avec leurs fournisseurs.
- La Banque Triodos attend des entreprises qu'elles utilisent avec prudence les médicaments antimicrobiens (antibiotiques) dans l'élevage et l'aquaculture afin de minimiser la résistance à ces médicaments.

#### ***Notre ligne de conduite***

La Banque Triodos ne finance ni n'investit dans des entreprises qui utilisent des produits ou des ingrédients d'origine animale que si elles ont mis en place des politiques et des pratiques de bien-être animal qui vont au-delà des exigences légales. Nous favorisons les entreprises qui ont des objectifs clairs en matière d'amélioration du bien-être animal et qui travaillent activement à l'amélioration des normes de bien-être animal dans l'industrie, ainsi que les entreprises qui produisent ou utilisent des alternatives végétales aux produits d'origine animale.

#### **La Banque Triodos exclut les entreprises qui :**

- sont impliquées dans l'élevage, y compris la production laitière, la production de viande, d'œufs ou de poisson, ainsi que celles qui fournissent des produits et des services à l'élevage, tels que l'abattage et l'équipement<sup>24</sup>, et qui ne fonctionnent pas conformément à un programme reconnu de bien-être animal ou qui n'ont pas de plans assortis de délais pour y parvenir<sup>25</sup>. Il en va de même pour les entreprises qui ne mettent pas en œuvre les exigences minimales suivantes dans les domaines essentiels du bien-être animal tout au long du cycle de production, ou qui n'ont pas de plans assortis de délais pour y parvenir<sup>26</sup>:
  - Les méthodes d'élevage en confinement étroit, telles que les veaux en cage, les systèmes d'étables à stabulation entravée,
  - les poules en batterie et les truies en logettes d'alimentation, sont proscrites.
  - Les pratiques d'élevage ne sont pas axées sur une productivité extrême (par exemple, la double musculature chez les vaches).
  - Des efforts sont faits pour offrir un enrichissement environnemental adapté aux besoins spécifiques de chaque espèce.
  - Les procédures et méthodes de manipulation qui causent un stress important, des douleurs ou présentent des risques élevés de mortalité sont évitées<sup>27</sup>, notamment la coupe de la queue, l'écornage des bêtes adultes, le gavage, le débecquage, l'utilisation d'aiguillons électriques et le déparasitage nuisible des poissons.
  - Avant l'abattage, les animaux doivent être efficacement étourdis et rester inconscients jusqu'à leur mort, à l'aide de méthodes non aversives qui minimisent la douleur et la détresse<sup>28</sup>.
  - Les animaux vivants ne doivent pas être transportés par voie terrestre durant plus de huit heures.
- sont impliquées dans des controverses fréquentes ou majeures concernant la maltraitance des animaux ;
- utilisent ou s'approvisionnent en produits issus de l'élevage et ne prennent pas de mesures pour améliorer le bien-être des animaux d'élevage par le biais d'une politique respectant les « Cinq Libertés » et au travers d'actions concrètes, par exemple en s'approvisionnant et en proposant des produits certifiés et en participant à des initiatives industrielles visant à améliorer le bien-être des animaux dans la chaîne d'approvisionnement ;
- développent des activités pédagogiques ou de protection de la nature nécessitant des animaux sauvages sans pouvoir garantir le bien-être de ces derniers, conformément aux réglementations, normes et conditions d'autorisation applicables ;
- proposent des activités de divertissement impliquant des animaux sauvages.

#### **En pratique**

La Banque Triodos est susceptible d'investir dans une entreprise d'alimentation ou de restauration opérant à l'échelle mondiale si celle-ci a mis en place des normes strictes en matière de bien-être animal dans sa chaîne d'approvisionnement et si elle propose également à ses clients des produits (d'origine animale) biologiques. En revanche, la Banque Triodos n'exigera pas de normes de bien-être animal lorsqu'elle fournira des fonds propres à des institutions de microfinance ayant des clients dans le secteur agricole.

<sup>24</sup> Un seuil de 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise est d'application.

<sup>25</sup> Y compris les normes biodynamiques, biologiques, celles de Beter Leven 3 Stars, de la Soil Association ou les normes de certification conformes aux normes minimales responsables (RMS en anglais) de FARMS. Bien qu'il ne s'agisse pas strictement de normes relatives au bien-être animal, les normes de l'Aquaculture Stewardship Council (ASC) sont également prises en compte. D'autres systèmes ou normes de certification nationaux ou locaux comportant des exigences similaires en matière de bien-être animal peuvent également être acceptées.

<sup>26</sup> Les normes tierces conformes aux normes minimales responsables (RMS) de FARMS remplissent automatiquement cette condition.

<sup>27</sup> Sauf en cas de nécessité médicale et si l'intervention est effectuée par un vétérinaire ou en suivant ses instructions.

<sup>28</sup> L'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) fournit des recommandations sur les méthodes d'abattage acceptables et inacceptables pour les espèces terrestres et aquatiques.

## Pêche et aquaculture

Par le terme « pêche », l'on entend les entreprises et les personnes associées aux ressources de la pêche sauvage ou de l'aquaculture et aux diverses transformations de ces ressources en produits destinés à la vente, ainsi que la vente proprement dite de ces produits. Les produits relevant de ce secteur comprennent toutes sortes d'animaux marins et d'eau douce tels que les poissons, les crustacés, les éponges, les crevettes, ainsi que d'autres produits de la mer ou d'eau douce, comme les plantes. L'aquaculture est l'élevage de poissons, de crustacés, de mollusques, de plantes aquatiques, d'algues et d'autres organismes aquatiques. Elle implique la culture d'espèces vivant en eau douce ou en eau salée dans des conditions contrôlées, en opposition avec la pêche commerciale qui consiste à attraper des poissons sauvages.

### Nos convictions

- La pêche non durable représente une menace pour la préservation des stocks de poissons et la protection de l'environnement marin pour les générations futures. La surveillance et la gestion des stocks de poissons sont entravées par l'enregistrement de bateaux de pêche dans des pays dotés de cadres réglementaires déficients.
- L'aquaculture est susceptible de jouer un rôle dans la fourniture de protéines saines et plus durables, mais doit être gérée de manière durable.
- La Banque Triodos attend des entreprises qu'elles s'engagent dans des pratiques de pêche et d'aquaculture responsables.
- La Banque Triodos attend des entreprises qui utilisent des produits ou ingrédients issus de la pêche et de l'aquaculture qu'elles reconnaissent les enjeux importants en matière de durabilité et agissent en conséquence, par exemple en s'approvisionnant en produits certifiés.

### Notre ligne de conduite

La Banque Triodos finance et investit exclusivement dans des entreprises qui favorisent des pratiques de pêche et d'aquaculture responsables.

### La Banque Triodos exclut les entreprises qui :

- opèrent dans l'industrie de la pêche et de l'aquaculture ou transforment/commercialisent des produits de la pêche et de l'aquaculture sans disposer de programmes d'action et de politiques durables en matière de pêche ;
- possèdent ou exploitent des activités de pêche non conformes aux normes du Marine Stewardship Council (MSC) ;
- font l'objet de controverses fréquentes ou importantes concernant la pêche illicite, non déclarée ou non réglementée ;
- ont recours à des techniques de pêche controversées<sup>29</sup> ;
- possèdent ou exploitent des installations aquacoles qui ne sont pas ou ne seront pas certifiées conformes aux normes biologiques ou à la norme ASC (Aquaculture Stewardship Council) relative aux fermes aquacoles ;
- pratiquent l'élevage de poulpes.

### En pratique

La Banque Triodos peut être impliquée dans la pêche locale par l'intermédiaire de ses activités d'inclusion financière sur les marchés émergents. Elle est également susceptible de financer des activités d'aquaculture à condition que les entreprises adhèrent à des systèmes de certification pertinents et aux bonnes pratiques du secteur.

<sup>29</sup> Les techniques de pêche controversées comprennent, sans s'y limiter, le chalutage (de fond), la pêche au cyanure ou à d'autres poisons, la pêche en haute mer, les filets dérivants, l'aileronnage de requins, la pêche fantôme, ainsi que le non-respect des zones d'interdiction de pêche.

## Fourrure et cuirs spéciaux

La fourrure et la peau des animaux sont utilisées dans la confection, l'ameublement ou à d'autres fins. La fourrure et les cuirs spécialisés sont des produits de luxe lorsque les animaux sont élevés ou chassés spécifiquement pour leur peau. Ils ne répondent pas aux besoins fondamentaux de l'homme dès lors que des alternatives pertinentes existent.

### *Nos convictions*

- Les animaux ont le droit de ne pas souffrir et de ne pas avoir peur. Toutes les mesures appropriées doivent donc être prises pour prévenir la cruauté envers les animaux et réduire leurs souffrances.
- Nous reconnaissons que les animaux fournissent des produits qui répondent aux besoins de l'homme. Néanmoins, nous ne pensons pas que l'élevage ou la chasse des animaux uniquement pour leur fourrure ou leur peau soit nécessaire au bien-être de l'homme.
- Des alternatives correctes aux produits en fourrure et en peau d'animaux existent et elles peuvent être utilisées pour répondre aux besoins humains fondamentaux.

### *Notre ligne de conduite*

La Banque Triodos ne finance ni n'investit dans des entreprises impliquées dans la fabrication et la vente de fourrure et de cuirs de spécialité, incluant tout cuir d'origine exotique.

### *La Banque Triodos exclut les entreprises qui<sup>30</sup>:*

- sont impliquées dans l'élevage et la chasse d'animaux pour leur fourrure ou des cuirs spécialisés ;
- produisent, confectionnent, font commerce ou vendent des produits en fourrure et en cuir spécialisé ou des produits dérivés ;
- fournissent des produits sur mesure à l'industrie de la fourrure et des cuirs spécialisés.

### **En pratique**

La Banque Triodos est susceptible de financer ou d'investir dans des entreprises qui produisent et vendent des produits en cuir de vache, à condition que les vaches ne soient pas élevées pour leur peau et que le cuir de vache soit un sous-produit de l'industrie laitière et de la viande.

## Environnement

La Banque Triodos s'efforce de générer un impact environnemental positif. Les thèmes liés à l'environnement sont la biodiversité, la déforestation, le changement climatique, l'énergie, les manipulations génétiques, les substances dangereuses et les risques de contamination, les ressources naturelles, l'exploitation minière et l'eau.

### **Biodiversité**

La biodiversité se réfère à la multiplicité des espèces animales et végétales, à leurs habitats et à leur patrimoine génétique, dont dépend toute vie. La Banque Triodos estime que la biodiversité constitue le fondement de la vie sur Terre et conditionne le bien-être et la survie des êtres humains. La perte de biodiversité est causée par plusieurs facteurs principaux : le changement climatique, le changement d'affectation des terres, la pollution, la surexploitation et les espèces envahissantes. Les facteurs de perte de biodiversité sont abordés tout au long du présent document, avec des exigences et des exclusions dans d'autres sections qui doivent être respectées : droits humains, pêche, déforestation, matières premières agricoles, extraction et transformation des ressources minérales, produits chimiques dangereux, changement climatique, exploitation minière et minerais, eau, génie génétique, élevage industriel et bien-être animal.

<sup>30</sup> Un seuil de 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise est d'application.

La Banque Triodos surveille étroitement les entreprises opérant dans des secteurs susceptibles de nuire à la biodiversité. Les entreprises doivent s'abstenir de tout impact négatif sur la biodiversité et les écosystèmes fragiles, résultant principalement du changement climatique, de la pollution, du changement d'affectation des terres et de l'eau, de la surexploitation et de la présence d'espèces envahissantes. Afin de prévenir le déclin de la biodiversité, la Banque Triodos demande à ses relations d'affaires de suivre la Convention des Nations unies sur la diversité biologique et les documents qui y sont liés tels que les Lignes directrices de Bonn, le Protocole de Nagoya et le Protocole de Carthagène.

#### *Nos convictions*

- La biodiversité est le fondement de la vie sur Terre. Elle est le lien entre tous les organismes, reliant chacun d'eux à un réseau complexe d'écosystèmes interdépendants, dans lequel toutes les espèces ont un rôle à jouer.
- Les êtres humains - familles, communautés, nations et générations futures - dépendent de la biodiversité pour leur bien-être et leur survie. Même une perte limitée de biodiversité a un impact négatif sur la qualité de vie.
- La biodiversité soutient l'économie mondiale car elle fournit les biens et services sur lesquels repose toute activité économique. Les entreprises sont responsables de la protection des espèces et des écosystèmes qui peuvent être menacés par leurs activités.
- La Banque Triodos finance les entreprises qui sont conscientes de leur impact sur la biodiversité et prennent des mesures crédibles pour évaluer, rendre publics et atténuer les effets négatifs de leurs activités sur la biodiversité ou pour améliorer cette dernière.
- Certains produits présentent un risque plus élevé d'atteinte à la biodiversité. Les entreprises qui produisent et distribuent ces produits ont la responsabilité de reconnaître formellement de tels risques, de mettre en place des programmes d'action pour réduire et gérer leurs impacts, et de rendre compte de leurs résultats.

#### *Notre ligne de conduite*

La Banque Triodos ne finance ni n'investit dans des entreprises qui causent des dommages étendus et répétés à la biodiversité, ou dans des entreprises qui présentent un risque potentiel important de provoquer de tels dommages sans être en mesure de gérer un tel risque.

#### *La Banque Triodos exclut les entreprises qui :*

- sont impliquées dans des controverses majeures ou des controverses mineures répétées concernant la biodiversité sans remédier aux dommages causés ou les réparer de manière suffisante ;
- ne préviennent pas ou provoquent un impact négatif dans des zones protégées ou importantes sur le plan environnemental, notamment les forêts à haut stock de carbone (HCS en anglais), les sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, les zones humides Ramsar, la région arctique, les zones protégées relevant des catégories I à IV des lignes directrices de l'UICN (y compris les zones marines protégées) ou les zones connues pour leur haute valeur de conservation (HCV en anglais) ;
- n'empêchent pas ou causent un impact négatif sur les animaux protégés. Les animaux protégés ou menacés sont identifiés par les organismes compétents, par exemple la Liste rouge de l'UICN ;
- introduisent sciemment ou ne prennent pas de mesures préventives suffisantes pour empêcher la propagation d'espèces exotiques envahissantes<sup>31</sup> ;
- utilisent ou commercialisent des espèces figurant sur la liste de la CITES<sup>32</sup> sans disposer de règles d'approvisionnement responsable pour ces activités.

<sup>31</sup> Conformément aux législations nationales ou internationales, comme, par exemple, la liste des espèces exotiques envahissantes de l'Union européenne.

<sup>32</sup> La CITES est la Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction.

## Déforestation

La déforestation est la conversion de forêts en terres non boisées, qu'elle soit d'origine humaine ou non. Le plus souvent, la déforestation d'origine humaine est destinée à l'agriculture. La dégradation des forêts comprend tout changement structurel du couvert forestier, y compris la conversion de forêts primaires ou de forêts à régénération naturelle en plantations forestières ou en autres terres boisées, ou la conversion de forêts primaires en forêts plantées.

La Banque Triodos estime que les forêts ont une valeur intrinsèque, outre le fait qu'elles sont essentielles, en particulier les forêts tropicales, les forêts à haut stock de carbone et les forêts à haute valeur de conservation, pour préserver la biodiversité, les services écosystémiques, maintenir les cultures autochtones, soutenir la santé humaine et lutter contre le changement climatique. La Banque Triodos attend des entreprises qu'elles assument leurs responsabilités en matière de préservation des zones forestières.

### *Nos convictions*

- Les forêts et autres écosystèmes tels que les tourbières et les mangroves sont essentiels pour l'avenir à long terme de l'environnement et pour l'atténuation du changement climatique. La déforestation, la dégradation et la conversion des forêts doivent être réduites dans le cadre d'une transition vers des politiques de zéro déforestation et de zéro conversion, conformément à la Politique NDPE et aux efforts réglementaires tels que le Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE)<sup>33</sup>.
- Les forêts fournissent un large éventail de produits et de services essentiels à la santé, au bien-être et à la survie des populations. De même, les forêts soutiennent l'économie en fournissant les matières premières indispensables à de nombreux secteurs. Leur dégradation met en péril la valeur des activités menées par nos clients et les entreprises dans lesquelles nous investissons.
- La traçabilité des chaînes d'approvisionnement mondiales en matières premières est essentielle pour lutter contre la déforestation. Nous encourageons les entreprises des secteurs concernés et leurs soutiens financiers à investir dans des systèmes de traçabilité et dans la divulgation d'informations relatives à la durabilité, par exemple dans le cadre du programme « Forests Disclosure » du CDP.
- La Banque Triodos respecte les droits fonciers des peuples autochtones et des communautés concernées, en particulier en ce qui concerne les droits du travail et les menaces pesant sur les défenseurs des droits fonciers, environnementaux et humains, dans les zones où des activités forestières sont menées (voir la section relative aux Droits humains).

### *Notre ligne de conduite*

La Banque Triodos finance ou investit exclusivement dans des entreprises relevant de secteurs pertinents dont les pratiques ne contribuent pas à la déforestation liée aux matières premières et qui favorisent la conservation ou la gestion durable des forêts.

### *La Banque Triodos exclut les entreprises qui :*

- ne respectent pas les lois et réglementations locales, nationales et internationales relatives aux produits de base présentant un risque de déforestation (soja, bœuf, bois, huile de palme, caoutchouc, café, cacao) dans leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement<sup>34</sup>, ou qui, en cas de non-conformité, ne prennent pas les mesures nécessaires pour garantir une conformité totale et rapide ;

<sup>33</sup> L'acronyme anglais NDPE signifie « No Deforestation, No Expansion on Peat and No Exploitation » (Pas de déforestation, pas de conversion des tourbières et pas d'exploitation). « Pas de déforestation » (ou « pas de déforestation brute ») implique qu'aucune zone forestière n'est défrichée ou convertie, tandis que la « déforestation nette zéro » autorise le défrichage ou la conversion de forêts dans une zone donnée à condition qu'une superficie équivalente soit replantée ailleurs. Nous appliquons le principe « pas de déforestation » afin de permettre un niveau minimal de conversion au niveau du site pour des résultats optimaux en matière de conservation et de production.

<sup>34</sup> Pour les entreprises opérant au sein de l'Union européenne dans le commerce du soja, du bœuf, du bois, de l'huile de palme, du caoutchouc, du cacao et du café ou de leurs dérivés, cela signifie le respect de la législation européenne sur la prévention de la déforestation et la diligence raisonnable (RDUE) afin de garantir une déforestation brute nulle des forêts primaires après la date butoir du 30 décembre 2020.

- sont responsables d'activités d'exploitation forestière entraînant la déforestation ou la dégradation des forêts, ou d'autres conversions d'écosystèmes dans des zones protégées, des tourbières ou d'autres zones naturelles importantes<sup>35</sup>, y compris d'autres écosystèmes tels que les savanes, les forêts de mangroves et les zones humides ;
- produisent, commercialisent ou utilisent des quantités importantes de soja, de bois, d'huile de palme, de caoutchouc, de cacao et de café ou de produits dérivés, et ne s'efforcent pas de fixer ou d'atteindre un objectif de déforestation (brute) nulle avec une date butoir fixée au 30 décembre 2020, ou ne peuvent pas démontrer que leur chaîne d'approvisionnement est ou sera exempte de déforestation et de conversion (DCF pour « Deforestation and Conversion Free »)<sup>36</sup> ;
- produisent, commercialisent ou utilisent des quantités importantes<sup>37</sup> de bœuf ou de cuir et ne peuvent pas démontrer que l'élevage de ces bovins est totalement exempt de risque de déforestation et de conversion des terres dans leur chaîne d'approvisionnement directe à la date butoir du 30 décembre 2020, ou que ces bovins ont des provenances à faible risque<sup>38</sup>;
- possèdent des forêts<sup>39</sup> qui ne sont pas certifiées ou en cours de certification, de préférence par le Forest Stewardship Council (FSC)<sup>40</sup>, d'une manière qui préserve ou améliore la biodiversité et soutient la vie des populations locales et des travailleurs ;
- produisent, commercialisent ou utilisent des quantités importantes de bois ou de pâte à papier primaires et n'achètent pas ou ne s'efforcent pas d'acheter 100 % de ces matériaux au départ de forêts certifiées - de préférence par le FSC ;
- produisent, commercialisent ou utilisent des quantités importantes de papier dans le processus de fabrication de leurs produits principaux et n'achètent pas ou ne s'efforcent pas d'acheter 100% de papier certifié ou recyclé après consommation.

#### En pratique

La Banque Triodos exige que toutes les entreprises qui utilisent, produisent ou commercialisent de grandes quantités de produits dérivés du bois (tels que les secteurs du papier, de la pâte à papier et de la construction) fassent certifier ces produits, de préférence par le FSC. Toutefois, cette exigence ne s'applique pas aux entreprises qui utilisent de petites quantités de ces produits, comme, par exemple, le papier pour leurs imprimantes de bureau.

### Matières premières agricoles

Les matières premières agricoles englobent des produits tels que l'huile de palme, le soja, le café, le cacao et le coton. La production de ces matières premières, généralement importées des marchés émergents, s'accompagne fréquemment de risques environnementaux et sociaux importants, parmi lesquels la déforestation, la perte de biodiversité, la dégradation des sols, la pénurie d'eau et les violations des droits humains, notamment les mauvaises pratiques de travail et le déplacement de communautés locales.

<sup>35</sup> Y compris les forêts HCS, les sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, les zones humides Ramsar, les zones protégées relevant des catégories I à IV des lignes directrices de l'UICN ou les zones reconnues comme ayant une haute valeur de conservation (HCV).

<sup>36</sup> Une date butoir désigne la dernière date à laquelle le déboisement des terres a pu avoir lieu. Une date butoir fixée au 30 décembre 2020 signifie donc que nous ne financerons aucune activité liée aux produits mentionnés qui a eu lieu sur des terres déboisées après le 30 décembre 2020.

<sup>37</sup> Un seuil de 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise est d'application.

<sup>38</sup> Les origines à faible risque de déforestation peuvent être basées sur la classification à faible risque de l'Union européenne dans le cadre du règlement de l'Union européenne sur la déforestation (RDUE), mais peuvent également être attestées par des données plus directes et historiques sur la déforestation.

<sup>39</sup> Totalisant plus de 10 % des actifs et/ou 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise.

<sup>40</sup> Marquer sa préférence pour le FSC signifie que nous acceptons d'autres systèmes de certification, mais que nous sommes plus favorables aux organisations ou projets qui utilisent la certification FSC. Le système malaisien de certification du bois, par exemple, n'est pas considéré comme une alternative appropriée.

### *Nos convictions*

- Les cultures d'huile de palme, de soja, de café, de cacao, de caoutchouc et de coton sont toutes importantes car elles contribuent à l'alimentation et aux besoins matériels des consommateurs, ainsi qu'aux moyens de subsistance de nombreuses personnes à travers le monde. Cependant, la production, le commerce et l'utilisation actuels de ces matières premières sont des facteurs de déforestation à l'échelle mondiale.
- Ces matières premières doivent être cultivées d'une manière qui ne nuise pas de manière significative à l'environnement et qui profite aux travailleurs et aux communautés locales.
- Nous reconnaissons la valeur des systèmes de certification internationaux, même s'ils ne peuvent garantir pleinement une gestion durable des forêts et des matières premières. Outre les systèmes de certification, nous examinons également de manière plus directe les pratiques et politiques environnementales et sociales des organisations dans le cadre du processus de diligence raisonnable.

### *Notre ligne de conduite*

La Banque Triodos finance ou investit exclusivement dans des entreprises qui produisent, transforment ou commercialisent des matières premières agricoles certifiées, qui sont produites et commercialisées de manière durable.

### *La Banque Triodos exclut les entreprises qui :*

- produisent, commercialisent ou utilisent des quantités importantes<sup>41</sup> d'huile de palme dans leurs produits, mais ne sont pas membres de la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO en anglais) ou n'ont pas de politique ou d'objectif visant à utiliser exclusivement de l'huile de palme certifiée ou vérifiée comme étant durable, ou ne peuvent pas démontrer d'une autre manière qu'elles ont des pratiques agricoles ou d'approvisionnement durables du même type<sup>42</sup> ;
- produisent, commercialisent ou utilisent des quantités importantes<sup>43</sup> de soja dans des produits alimentaires ou des aliments destinés au bétail et ne sont pas membres de la Table ronde sur le soja responsable (RTRS en anglais), ou n'ont pas de politique ou d'objectif visant à utiliser exclusivement du soja certifié durable auprès de la RTRS ou de ProTerra, ou ne peuvent démontrer d'une autre manière qu'elles ont des pratiques agricoles ou d'approvisionnement durables similaires ;
- produisent, commercialisent ou utilisent des quantités importantes de caoutchouc naturel comme ingrédient dans leurs produits (y compris dans le secteur automobile), mais ne sont pas membres de la Plateforme mondiale pour le caoutchouc naturel durable (GPSNR en anglais), ou ne peuvent pas démontrer qu'elles ont mis en place ou sont en train de mettre en place des politiques de reporting et de diligence raisonnable sur la traçabilité et la durabilité de leur chaîne d'approvisionnement en caoutchouc naturel ;
- produisent, commercialisent ou utilisent des quantités importantes de coton dans leurs produits, mais ne sont pas membres d'une initiative pour le coton durable (de préférence les organismes de certification Organic Cotton Accelerator, OCC Guarantee ou Fair Trade Certified), ou n'ont pas de politique ou d'objectif à l'échelle de l'entreprise en matière de coton durable ;
- produisent, commercialisent ou utilisent des quantités importantes<sup>44</sup> de café ou de cacao, mais n'ont pas de politique ou d'objectif visant à obtenir une certification à 100 % de leurs produits par une initiative ou un programme de certification durable du café ou du cacao, y compris Organic et UTZ/ Rainforest Alliance, ou n'ont pas de politique ou d'objectif similaire à l'échelle de l'entreprise en matière de café ou de cacao durable dans leurs chaînes d'approvisionnement.

<sup>41</sup> Un seuil de 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise est d'application. Une politique similaire comprend la mise en œuvre démontrable d'une politique NDPE.

<sup>42</sup> Pas de déforestation, pas de conversion des tourbières et pas d'exploitation.

<sup>43</sup> Dans cette section, un seuil de 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise s'applique à des « quantités importantes » de matières premières.

<sup>44</sup> Un seuil de 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise est d'application pour le café comme pour le cacao.

### En pratique

La Banque Triodos exige des fabricants de biens de consommation qu'ils démontrent avoir recours à des pratiques agricoles et d'approvisionnement durables. Cependant, ces mêmes exigences ne sont pas toujours appliquées de manière uniforme aux entreprises qui soutiennent les petits exploitants dans les chaînes d'approvisionnement durables en matières premières sur les marchés émergents.

## Extraction et transformation des ressources minérales

L'extraction de ressources non renouvelables telles que le fer, l'aluminium, le cuivre, ainsi que d'autres métaux, minéraux et éléments de terres rares, est essentielle pour les industries modernes, mais intrinsèquement non durable. Ces matières sont limitées et leur extraction conduira probablement, à terme, à leur épuisement. Dans de nombreux cas, les coûts environnementaux et sociaux liés à l'exploitation minière, notamment la destruction des habitats, les émissions de gaz à effet de serre, la pollution de l'eau et la consommation d'énergie, sont considérables. Si le recyclage est apparu comme une stratégie cruciale pour réduire la demande en matières premières, il ne permet pas, actuellement, de répondre à la demande mondiale en ressources non renouvelables.

### Nos convictions

- La Banque Triodos soutient les entreprises qui visent à régénérer les ressources naturelles au lieu de les épuiser. Les entreprises doivent adopter des pratiques telles que l'optimisation de l'utilisation efficace des ressources, la promotion de modèles d'économie circulaire, le renforcement des efforts de recyclage et, dans la mesure du possible, le remplacement des ressources non renouvelables par des substituts plus durables.
- L'approvisionnement en ressources non renouvelables contribue directement et significativement à la dégradation de l'environnement par le biais des émissions de gaz à effet de serre, de la pollution de l'air et de l'eau, de la perte de biodiversité et de l'érosion des sols. Dans la mesure du possible, les entreprises devraient utiliser des matériaux secondaires (non vierges). Lorsque cela n'est pas possible, la Banque Triodos peut envisager de soutenir les entreprises qui démontrent l'utilisation de méthodes d'exploitation minières innovantes et durables, à condition qu'elles minimisent activement leur empreinte environnementale, réduisent leurs émissions de carbone et accordent la priorité à une gestion responsable des ressources.
- La demande mondiale en matières premières ne peut être satisfaite uniquement par les technologies et les efforts de recyclage actuels. Nous encourageons les entreprises à innover et à investir dans de nouvelles technologies qui réduisent la dépendance aux matières premières vierges : science des matériaux durables, conception de produits écologiques et procédés d'extraction alimentés par des énergies renouvelables.
- L'extraction et la transformation des ressources minérales reposent souvent sur des chaînes d'approvisionnement opaques, qui contribuent à la déforestation, à la pollution et à l'injustice sociale dans de nombreuses régions. Nous pensons que la transparence et la traçabilité sont essentielles pour garantir le respect des normes en matière de droits humains et une gestion responsable des ressources.
- L'utilisation généralisée de plastiques à base de polymères dérivés du pétrole et la pollution qui en résulte causent de graves dommages. Les entreprises devraient être tenues responsables de la réduction de la capacité de production de plastique, en réduisant les composants plastiques inutiles, en se concentrant sur les matériaux alternatifs (y compris les plastiques non dérivés du pétrole), en éliminant les plastiques à usage unique et en faisant progresser les technologies de recyclage lorsque cela est possible.
- Il existe des applications du plastique pour lesquelles nous ne pouvons actuellement pas remplacer les polymères dérivés du pétrole, faute d'alternatives appropriées. Cependant, les fabricants devraient commencer à éviter les polymères dérivés du pétrole vierge dès lors qu'un matériau de substitution adéquat est largement disponible et applicable.

### **Notre ligne de conduite**

La Banque Triodos finance des entreprises qui démontrent leur engagement à réduire leur impact environnemental grâce à une utilisation et une gestion responsables des ressources naturelles, en accordant la priorité aux entreprises qui mettent l'accent sur l'efficacité des ressources, le recyclage, l'innovation dans les matériaux et des chaînes d'approvisionnement transparentes et durables.

### **La Banque Triodos exclut les entreprises qui :**

- extraient ou produisent du pétrole et du gaz, qu'ils soient conventionnels<sup>45</sup> ou non conventionnels<sup>46</sup>, y compris les équipements de production, les composants sur mesure ou la fourniture de produits et services essentiels aux processus d'extraction du pétrole et du gaz ;
- extraient ou transforment des matières premières en voie de raréfaction sans entreprendre la moindre action en vue de prévenir leur épuisement ;
- transforment des métaux ou des minerais sans avoir des exigences environnementales claires concernant leurs fournisseurs ni de système de gestion environnementale solide, y compris dans leur chaîne d'approvisionnement ;
- sont impliquées dans des activités minières présentant un risque environnemental élevé, par exemple l'exploitation minière en eaux profondes, le décapage des sommets montagneux (méthode d'extraction minière à ciel ouvert), l'exploitation minière de schiste ou d'amiante ;
- sont impliquées dans l'exploitation minière d'uranium ;
- sont impliquées dans l'exploration, l'exploitation, l'extraction, la distribution ou le raffinage de charbon ou de lignite<sup>47</sup> ;
- sont actives dans l'industrie métallurgique et minière et ne disposent pas de systèmes de gestion environnementale globaux couvrant les impacts environnementaux les plus pertinents (pollution des sols, de l'eau et de l'air, érosion et plan de remise en état des mines) ou ne sont pas membres du Conseil international des mines et métaux (CIMM) ;
- continuent d'utiliser du plastique dans des applications pour lesquelles des matériaux de substitution viables sont largement disponibles, sans rendre compte de leur empreinte plastique et/ou démontrer qu'elles ont pris des mesures initiales pour réduire leur empreinte plastique vierge et/ou améliorer la transparence (cette disposition s'applique lorsque la production de produits en plastique à partir de polymères vierges dérivés du pétrole représente une part importante des activités de l'entreprise).

### **En pratique**

La Banque Triodos n'investit généralement pas dans l'industrie minière et ne la finance pas, mais elle est susceptible d'investir dans des projets d'extraction innovants et à faible émission de carbone, à condition qu'ils soient certifiés écologiques, neutres en carbone et/ou qu'ils appliquent différentes méthodes circulaires. Elle peut également investir dans des entreprises qui se concentrent sur le recyclage des métaux et des minéraux, ce qui fait partie intégrante de l'industrie minière.

<sup>45</sup> Un seuil de 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise est d'application.

<sup>46</sup> Le pétrole non conventionnel désigne une variété de ressources pétrolières lourdes et extra-lourdes qui sont plus visqueuses que le pétrole conventionnel, ne coulent pas aussi facilement et sont donc plus difficiles à extraire. Il s'agit notamment du pétrole provenant des sables bitumineux, du pétrole de schiste, du pétrole extrait de la région arctique, ainsi que des carburants résultant des technologies GTL (Gas-to-Liquids) et CTL (Coal-to-Liquids). Le gaz non conventionnel, qui englobe notamment le gaz de schiste, le gaz de houille, le méthane de houille et le gaz de réservoir compact, a un impact environnemental nettement plus élevé que le gaz conventionnel. Son empreinte carbone est plus importante que celle du gaz conventionnel en raison d'un processus d'extraction plus complexe (fracturation), à forte intensité énergétique, et des fuites importantes de méthane. En outre, les méthodes d'extraction de gaz non conventionnel présentent un risque sensiblement plus élevé d'autres impacts environnementaux par rapport à l'extraction de gaz conventionnel, plus précisément un risque de contamination de l'eau, de l'air ou du sol en raison de l'utilisation de produits chimiques dans le processus.

<sup>47</sup> Une politique de tolérance zéro est d'application.

## Changement climatique et énergie

Le changement climatique désigne les altérations du climat dues à une augmentation soutenue de la température de la terre, qui est provoquée par l'accumulation de gaz à effet de serre dans la basse atmosphère. Depuis la Révolution industrielle, l'utilisation généralisée des combustibles fossiles, la déforestation massive et certaines pratiques agricoles ont entraîné une forte augmentation des quantités de gaz à effet de serre rejetées dans l'atmosphère et, par voie de conséquence, une forte hausse des températures mondiales. Ce processus est désigné comme étant un changement climatique anthropique car il est causé par l'humain. Les effets sont déjà visibles, avec des catastrophes naturelles plus fréquentes et plus graves, comme les ouragans, les sécheresses, les inondations et les incendies de forêt. Une nouvelle augmentation de la température moyenne à la surface de la terre accélérera ce processus et constitue une menace réelle pour nos fragiles écosystèmes et donc pour la vie sur Terre.

Le système énergétique actuel joue un rôle central dans cette crise. L'extraction, la production et la consommation d'énergie fossile sont les principaux facteurs contribuant aux émissions de gaz à effet de serre, exacerbant ainsi le changement climatique. Alors que la demande mondiale en énergie et en ressources continue d'augmenter, la manière dont nous nous approvisionnons, produisons et utilisons l'énergie et les ressources déterminera si nous serons en mesure d'atténuer les pires effets de cette crise.

### *Nos convictions*

- Le changement climatique doit être stoppé pour minimiser son impact sur la planète et ses écosystèmes. Plus nous attendons, plus le coût sera élevé, ce qui impose d'agir immédiatement. La Banque Triodos soutient l'Accord de Paris et le Pacte de Glasgow pour le climat, qui visent à limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 °C.
- La conservation des forêts et d'autres écosystèmes tels que les tourbières joue un rôle clé dans la séquestration du carbone et la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre.
- Les entreprises doivent se montrer transparentes à propos de leurs objectifs de décarbonation. Celles qui réduisent activement leurs émissions de gaz à effet de serre et passent à des technologies à faible émission de carbone sont mieux préparées pour l'avenir que leurs concurrents. Nous attendons de toutes les entreprises qu'elles agissent de la sorte.
- Il est essentiel de rendre compte de manière exhaustive et transparente des émissions de scope 1, 2 et 3, dans la mesure du possible, afin de lutter contre le changement climatique et de promouvoir des pratiques commerciales durables.
- Nous nous opposons aux efforts de lobbying des entreprises qui sapent les politiques climatiques efficaces et nous nous engageons à soutenir les entreprises qui prônent des actions positives en faveur du climat.
- L'énergie nucléaire n'est pas, de notre point de vue, la solution pour lutter contre le changement climatique car elle crée d'autres problèmes importants tels que les déchets nucléaires et les fusions nucléaires potentielles. Un seul accident pourrait avoir de graves conséquences sur la société et l'environnement.

### *Notre ligne de conduite*

La Banque Triodos finance et investit exclusivement dans des entreprises qui sont sensibilisées à la problématique du changement climatique et font des efforts crédibles pour éliminer leurs émissions de gaz à effet de serre évitables, tout en recherchant des alternatives pour leurs émissions inévitables aussi rapidement que possible.

### *La Banque Triodos exclut les entreprises qui :*

- génèrent des revenus grâce à la production d'électricité à partir du charbon ;
- génèrent des revenus grâce à la production d'électricité à partir du pétrole et du gaz<sup>48</sup> ;

<sup>48</sup> Un seuil de 0 % est appliqué pour les expositions liées aux services bancaires aux entreprises, à la dette privée et aux actions. En revanche, pour les actions cotées et les obligations d'entreprises, un seuil de 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise, ainsi qu'une capacité installée maximale de 5 gigawatts, sont d'application.

- distribuent des produits pétroliers<sup>49</sup>;
- opèrent dans des secteurs à forte intensité énergétique<sup>50</sup> et ne communiquent pas au moins leurs émissions de gaz à effet de serre de scope 1 et 2, ne disposent pas d'un programme solide avec des objectifs clairs pour la réduction des gaz à effet de serre ou pour la transition vers une énergie 100% renouvelable dans leurs activités (lorsque cela est possible). Nous exigeons des entreprises qu'elles aient des politiques et mettent en œuvre des programmes d'action visant à réduire leur impact sur le changement climatique, qu'elles aient des objectifs clairs en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, qu'elles rendent compte de leurs progrès et trouvent des alternatives pour les produits et services ayant une forte empreinte carbone ;
- produisent, utilisent ou commercialisent de la biomasse végétale si celle-ci entre en concurrence avec la production alimentaire, est génétiquement modifiée ou provient de l'agriculture intensive<sup>51</sup>. Ou, dans le cas de la biomasse ligneuse, si celle-ci ne provient pas de plantations ou de forêts gérées de manière durable – de préférence certifiées par le FSC et démontrant de préférence des considérations additionnelles en matière de biodiversité ;
- produisent, utilisent ou commercialisent des biocarburants si les matières premières utilisées pour leur fabrication ne proviennent pas principalement de déchets verts urbains, de résidus forestiers ou de flux de biodéchets similaires ;
- produisent ou commercialisent de l'énergie nucléaire, des centrales nucléaires ou des composants spécifiques pour la production d'énergie nucléaire ;
- transportent ou stockent du combustible nucléaire usé ;
- exercent des activités à grande échelle dans les industries extractives, l'approvisionnement en énergie, la production industrielle ou la construction, et sont impliquées dans des procédures ISDS (règlement des différends entre investisseurs et États).

#### En pratique

La Banque Triodos est susceptible d'investir dans une enseigne de la grande distribution qui vend du carburant au détail dans ses implantations.

### Génie génétique

Les manipulations génétiques désignent toute manipulation artificielle des gènes. Les cultures génétiquement modifiées ont pénétré la chaîne de production alimentaire alors que les conséquences environnementales de cette situation n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. L'on s'attend à ce que des animaux génétiquement modifiés entrent également dans la chaîne de production alimentaire. Par ailleurs, le génie génétique est déjà largement utilisé à des fins médicales dans le cadre de la recherche.

#### Nos convictions

- La Banque Triodos reconnaît les avantages du génie génétique et sa contribution à la santé humaine et à la qualité de vie, en particulier dans le domaine des soins de santé. Cependant, l'utilisation du génie génétique est également entourée de nombreuses incertitudes et de multiples risques, et l'on se demande si elle peut faire partie d'un développement durable.
- Il existe une limite éthique à la modification de la nature si bien que nous procéderons toujours à un examen éthique de l'utilisation du génie génétique en fonction des objectifs et des applications.
- La Banque Triodos croit en l'alimentation et l'agriculture biologiques, basées sur les écosystèmes naturels, le maintien de la biodiversité et le respect de la santé humaine et du bien-être animal.

<sup>49</sup> Un seuil de 10 % du chiffre d'affaires de l'entreprise est d'application.

<sup>50</sup> Les industries à forte intensité énergétique sont celles dont la consommation d'énergie est élevée par rapport à leur production économique. Les principaux secteurs concernés sont notamment le ciment, la chaux, l'acier, le fer, le verre, la pâte à papier, le papier, l'aluminium et les produits chimiques.

<sup>51</sup> Un seuil de 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise est d'application.

- La nature est complexe et interférer dans les processus naturels peut avoir des conséquences imprévisibles.
- Nous reconnaissons que dans certaines régions, il est difficile de se procurer des ingrédients sans OGM, par exemple aux États-Unis.
- Chaque personne devrait, en tout temps et en tout lieu, avoir la possibilité de choisir des aliments non génétiquement modifiés.
- Les produits issus des nouvelles technologies doivent être basés sur le principe de précaution, inscrit dans le Protocole de Carthagène sur la biosécurité.
- Les denrées alimentaires et les cultures fourragères modifiées ne sont pas la meilleure solution pour répondre à la pénurie alimentaire.
- Les entreprises ont la responsabilité de limiter l'utilisation des OGM et d'adopter, de développer et de promouvoir des alternatives.
- Les entreprises n'ont pas le droit de revendiquer la propriété des substances naturelles, qu'elles soient modifiées ou non.

#### **Notre ligne de conduite**

La Banque Triodos choisit de ne pas financer l'utilisation ou le développement par les entreprises des manipulations génétiques et d'autres biotechnologies controversées.

#### **La Banque Triodos exclut les entreprises qui :**

- développent ou commercialisent des cultures vivrières ou fourragères transgéniques ;
- transforment des cultures vivrières génétiquement modifiées, à moins qu'elles n'en réduisent l'utilisation de manière proactive ou offrent aux consommateurs une liberté de choix ;
- mettent en avant les avantages des cultures vivrières génétiquement modifiées et ne privilégient pas le principe de précaution ;
- s'opposent activement à toute réglementation en matière d'étiquetage, empêchant ainsi toute information transparente et privant le consommateur de sa liberté de choix ;
- modifient génétiquement des animaux à des fins non médicales ;
- modifient génétiquement des animaux à des fins médicales alors qu'il existe des alternatives ;
- sont impliquées dans les xénotransplantations d'organes complets ;
- sont impliquées dans le clonage des animaux.

#### **En pratique**

La Banque Triodos est susceptible d'investir dans un producteur alimentaire utilisant des ingrédients alimentaires génétiquement modifiés dans ses produits lorsque l'entreprise propose également à ses clients des alternatives sans OGM et essaie de limiter l'utilisation d'ingrédients génétiquement modifiés. La Banque Triodos peut également investir dans une institution de microfinance qui accorde un prêt à un agriculteur susceptible d'utiliser des semences génétiques modifiées. En revanche, nous n'investirons pas dans une entreprise produisant ces semences.

**Substances dangereuses, contamination et pollution** Les substances dangereuses peuvent être à l'origine de problèmes environnementaux et de problèmes de santé, soit du fait de leur accumulation dans la chaîne alimentaire, soit en raison d'une toxicité aiguë. La contamination renvoie à l'introduction de micro-organismes, de produits chimiques, de substances toxiques, de déchets ou d'eaux usées dans l'environnement (air, eau ou sol) à des niveaux de concentration tels qu'ils nuisent à la santé et à l'utilité des organismes vivants. La Banque Triodos attend des entreprises qu'elles minimisent le recours à des substances dangereuses telles que les pesticides, et qu'elles manipulent leurs déchets avec prudence.

#### **Nos convictions**

- Les substances dangereuses peuvent gravement endommager l'environnement et perturber les processus naturels.
- Les substances dangereuses constituent une menace pour la santé humaine et la qualité de vie.

- Malgré l'existence d'alternatives, les substances dangereuses sont largement utilisées dans l'agriculture et l'industrie. Les entreprises sont responsables de la réduction de l'utilisation des substances dangereuses, ainsi que de l'adoption, du développement et de la promotion d'alternatives moins nocives.
- Bien qu'elle soit la préoccupation la plus ancienne de l'agenda environnemental, la contamination reste un problème mondial important et l'environnement doit en être protégé.
- La contamination a des effets néfastes sur les communautés humaines et ces effets se produisent de manière disproportionnée parmi les communautés les plus pauvres et dans les pays en développement. Partout, les populations doivent être protégées de la contamination.
- Les activités industrielles et commerciales sont responsables de la plupart des contaminations. Les entreprises ont la responsabilité de prévenir la contamination de leurs chaînes d'approvisionnement, de leurs processus de production et de leurs produits.

#### *Notre ligne de conduite*

La Banque Triodos investit dans des entreprises qui se montrent conscientes des risques associés à l'utilisation de substances dangereuses et dans celles qui adoptent, développent et promeuvent des alternatives moins nocives. Nous investissons également dans des entreprises qui sont conscientes des risques de contamination et qui les gèrent.

#### *La Banque Triodos exclut les entreprises qui :*

- opèrent en des lieux où les conséquences négatives potentielles de leurs activités sont incontrôlables ;
- produisent ou commercialisent des pesticides<sup>52</sup> et d'autres substances dangereuses constituant une menace pour le bien-être des êtres humains, des animaux et de l'environnement ;
- sont impliquées dans des controverses liées à des contaminations et à des substances dangereuses sans avoir adopté de mesures suffisantes pour l'adoption des « meilleures technologies disponibles » (MTD) concernant la prévention de la pollution et la gestion des substances dangereuses<sup>53</sup>, et ce, afin de prévenir tout problème futur ;
- ne respectent pas des normes strictes en matière d'élimination des déchets dangereux<sup>54</sup>, notamment en ce qui concerne le confinement, le traitement et le recyclage appropriés des sous-produits dangereux. Les entreprises doivent démontrer qu'elles ont mis en place des politiques et des technologies visant à empêcher les substances nocives de s'infiltrer dans l'air, le sol ou les ressources en eau ;
- produisent, utilisent ou commercialisent des substances classées comme extrêmement dangereuses ou cancérigènes par des organismes internationaux, telles que les substances identifiées dans la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)<sup>55</sup> des Nations unies ;
- dirigent leurs affaires de manière telle que celles-ci causent des dommages importants et irréversibles à l'environnement ;
- ne respectent pas les principaux accords internationaux relatifs à la production et à l'utilisation de substances dangereuses ou toxiques<sup>56</sup> ;
- ne respectent pas les principaux accords internationaux relatifs au commerce des produits et déchets chimiques<sup>57</sup> ;
- sont impliquées dans le déversement de résidus dans les cours d'eau ou les fonds marins ;

<sup>52</sup> Un seuil de 5 % du chiffre d'affaires de l'entreprise est d'application.

<sup>53</sup> La meilleure technologie disponible ou les meilleures techniques disponibles (MTD) sont les technologies approuvées par les législateurs ou les régulateurs pour répondre aux normes de production d'un processus particulier, par exemple pour prévenir et contrôler la pollution industrielle.

<sup>54</sup> Déchets qui, en raison de leur réactivité chimique, de leur toxicité, de leur caractère explosif, corrosif, radioactif ou d'autres caractéristiques, présentent un danger ou sont susceptibles de présenter un danger pour la santé ou l'environnement.

<sup>55</sup> Nous faisons une exception pour l'utilisation du DDT conformément aux directives de l'Organisation mondiale de la santé : celle-ci est acceptable car le DDT est toujours considéré comme essentiel pour contrôler la transmission de certaines maladies par les moustiques dans de nombreux pays.

<sup>56</sup> Telles que fixées, par exemple, par le Protocole de Montréal.

<sup>57</sup> Tels que définis, par exemple, par la Convention de Bâle et la Convention de Rotterdam.

- présentent un risque élevé de contamination et ne disposent pas de politiques et de programmes d'action comprenant des objectifs et des données sur la pollution, ou ne développent ni ne promeuvent des produits et des processus moins nocifs pour l'environnement.

#### **En pratique**

La Banque Triodos ne finance pas les entreprises qui produisent des pesticides. Cependant, il est possible que nous ayons une certaine exposition aux pesticides par le biais d'entreprises qui les utilisent dans leur chaîne d'approvisionnement ou, indirectement, au travers des microcrédits accordés à des agriculteurs susceptibles d'utiliser des pesticides dans les marchés émergents.

## **Eau**

L'accent est mis ici sur l'eau douce en tant que ressource pour la consommation, l'agriculture et les processus industriels, ainsi que sur la pénurie qui en résulte et qui est déjà visible dans certaines régions du monde. La demande mondiale en eau douce a doublé au cours des 50 dernières années et devrait augmenter rapidement.

#### *Nos convictions*

- La raréfaction de l'eau (douce), en constante augmentation, menace la vie sur Terre.
- La pollution de l'eau, exacerbée par les activités industrielles, représente une menace significative pour les écosystèmes et la santé humaine.
- Dans les régions où l'eau est rare, la demande en eau douce peut entraîner une concurrence accrue pour cette ressource entre les entreprises, la population, l'agriculture et les écosystèmes.
- La Banque Triodos encourage les entreprises à gérer et limiter leur utilisation de l'eau, à minimiser l'impact de leur utilisation de l'eau et à prévenir la pollution de l'eau, par le biais de stratégies et de programmes de gestion de l'eau.
- Nous nous engageons auprès des entreprises pour les encourager à comprendre leur empreinte sur l'eau et à stimuler une bonne gestion de l'eau.

#### *La Banque Triodos exclut les entreprises qui :*

- opèrent dans des secteurs qui nécessitent de grandes quantités d'eau, comme le textile et l'agriculture, et ne prennent aucune initiative visant à réduire l'utilisation d'eau douce dans l'ensemble de leurs activités. Ces initiatives incluent, de manière non limitative, des évaluations de l'impact de la pénurie en eau et le recyclage de l'eau ;
- démarrent de nouvelles activités dans des zones où la pénurie en eau est préexistante et où ces activités sont susceptibles de concurrencer les besoins des communautés locales ;
- opèrent dans des secteurs à haut risque de pollution de l'eau sans démontrer un engagement clair et mesurable à prévenir la pollution de l'eau, à minimiser la consommation d'eau et à garantir la restauration de la qualité de l'eau dans les écosystèmes affectés ;
- construisent des barrages ou des projets d'infrastructures hydrauliques sans se conformer aux normes de la Commission mondiale des barrages (WCD en anglais) ou au Protocole d'évaluation de la durabilité de l'hydroélectricité ou à une alternative adéquate.

## **Gouvernance**

La gouvernance d'entreprise désigne l'ensemble des règles, pratiques et processus utilisés pour diriger et gérer une entreprise et pour équilibrer les intérêts de toutes ses parties prenantes. Une bonne gouvernance d'entreprise implique une philosophie et une culture communes au sein de l'organisation, qui adhère aux principes et pratiques de l'éthique des affaires, dispose de mécanismes de contrôle interne et d'une bonne gouvernance des produits. Les questions pertinentes pour la gouvernance d'entreprise comprennent la

transparence de l'entreprise, une comptabilité précise et transparente, une rémunération équitable et équilibrée, des positions fiscales éthiques, la diversité et l'équité, une bonne gestion des conflits d'intérêts éventuels et l'absence de violations de la législation, des codes et des conventions, notamment en ce qui concerne les pots-de-vin et la corruption sous toutes ses formes.

#### *Nos convictions*

- Les bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise sont fondamentales pour la gestion d'une entreprise, ainsi que pour la transparence et la responsabilité.
- La transparence concernant les impacts des activités de l'entreprise en matière de durabilité est essentielle pour permettre aux parties prenantes de lui demander des comptes.
- En ce qui concerne la politique de rémunération, la Banque Triodos croit en la motivation intrinsèque des employés à respecter les bonnes pratiques et s'efforce d'inspirer d'autres entreprises par cette vision des choses. Les rémunérations excessives des dirigeants d'entreprise contribuent à créer des inégalités sociales.
- Les normes de bonne gouvernance soutiennent la transparence (y compris la transparence fiscale), la répartition du pouvoir, l'indépendance de la supervision, les principes de rémunération équitable et l'accent mis sur la création de valeur à long terme.
- La Banque Triodos soutient le modèle de gouvernance d'entreprise reposant sur les parties prenantes, qui stipule que les entreprises doivent prendre en considération les intérêts de toutes leurs parties prenantes telles que les employés, les clients, les fournisseurs, les auditeurs et les communautés qu'elles impactent, plutôt que les seuls intérêts de leurs actionnaires.

#### *Notre ligne de conduite*

La Banque Triodos finance exclusivement des entreprises qui respectent les bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise.

### **Transparence, comptabilité et politique de rémunération**

Une comptabilité précise et transparente, des rapports clairs en matière de durabilité et des politiques et pratiques de rémunération saines (notamment pour les dirigeants) sont essentiels pour garantir la santé et la réputation des entreprises sur le long terme.

#### *La Banque Triodos exclut les entreprises qui :*

- sont impliquées dans des irrégularités comptables ou des controverses en matière de rémunérations qui soulèvent d'importantes questions éthiques/morales et violent de manière évidente des normes locales ou internationales de bonnes pratiques, tout en échouant à prendre des mesures crédibles ;
- accordent des rémunérations et des avantages sociaux excessifs à leurs dirigeants, sans respecter les normes locales ou internationales en matière de bonnes pratiques ;
- refusent de rendre publiques les informations en matière de durabilité qui sont adaptées à la taille de l'entreprise et à son secteur d'activité. Les grandes entreprises, par exemple, sont tenues de publier des rapports sur le développement durable conformes aux cadres de reporting reconnus dans leur secteur.

### **Corruption**

Par « corruption », l'on entend l'abus de pouvoir visant à modifier le cours normal des affaires, habituellement caractérisé par le versement ou la réception de pots-de-vin ou de paiements de facilitation. La Banque

Triodos estime que la corruption peut avoir des conséquences négatives importantes pour la société et l'environnement, ainsi que pour l'économie, que ce soit au niveau local, national ou international.

*La Banque Triodos exclut les entreprises qui :*

- opèrent dans des secteurs identifiés comme présentant un risque élevé de corruption et qui ne disposent pas d'une politique formelle concernant les risques de pots-de-vin et de corruption, ou qui sont soumises à une évaluation au cas par cas de la diligence raisonnable renforcée des clients en matière de risques de corruption (telles que les ONG, l'immobilier commercial, l'énergie, l'import/export). Outre cette politique, les entreprises qui sont actives dans la construction et l'ingénierie sont également tenues de mettre en place des programmes d'action en matière d'éthique commerciale visant à prévenir la corruption ;
- sont impliquées dans des controverses liées à la corruption, aux pots-de-vin ou au blanchiment d'argent ;
- n'ont pas de politique claire consistant soit à ne pas verser de contributions à des organisations politiques, soit à faire preuve d'une transparence totale à ce sujet ;
- promettent ou offrent, directement ou indirectement, des pots-de-vin ou d'autres avantages illégaux afin d'obtenir ou de conserver des commandes ou d'autres avantages.

### **Fiscalité**

La Banque Triodos est favorable à un système fiscal équitable et efficace, prenant en compte les intérêts de toutes les parties prenantes. Elle estime également que les impôts devraient être dus dans les pays où les activités sont exercées. Alors que la fraude fiscale est une pratique illégale consistant à ne pas payer d'impôts, l'évasion fiscale n'est pas illégale et consiste à mettre en place des stratégies visant à minimiser le paiement des impôts, par exemple en enregistrant une entreprise dans une juridiction où le régime fiscal est plus favorable que celui de la juridiction où les bénéfices sont réalisés (on parle dans ce cas de « paradis fiscal »). Dans bien des cas, l'optimisation fiscale est légale et permet d'accroître les performances financières d'une entreprise, particulièrement sur le court terme. Cependant, une planification fiscale agressive peut avoir de fâcheuses conséquences à long terme, qu'il s'agisse de risques financiers, réglementaires ou de réputation. Nous pensons que les entreprises doivent faire preuve de transparence quant à leur structure et à leurs obligations fiscales, ce qui requiert de faire connaître publiquement les informations pertinentes, telles que les bénéficiaires effectifs finaux, les propriétaires, les déclarations pays par pays, les décisions fiscales ou les litiges.

*La Banque Triodos exclut les entreprises qui :*

- sont impliquées dans des montages d'évasion fiscale qui soulèvent d'importantes questions éthiques ou morales et violent de manière évidente des normes locales ou internationales, tout en échouant à prendre des mesures crédibles ;
- ne s'engagent pas en faveur de la transparence fiscale vis-à-vis des autorités fiscales (locales) et du grand public, et ne paient pas leur juste part d'impôts dans les pays où elles exercent leurs activités économiques.

### **Violation des lois**

Les lois, codes et conventions fixent le cadre dans lequel les entreprises peuvent conduire leurs affaires de manière légale, et sont des éléments essentiels permettant de réguler le comportement des entreprises au regard de leur impact sur les personnes et l'environnement.

*La Banque Triodos exclut les entreprises qui :*

- violent les lois, codes et conventions, à moins qu'elles ne puissent démontrer un changement structurel en leur sein visant à susciter des changements de comportement fondamentaux.

### **Équité, diversité et inclusion**

L'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) consistent à créer des environnements où tous les individus sont traités équitablement et bénéficient des mêmes chances de réussite, indépendamment de leur sexe, de leur identité sexuelle, de leur orientation sexuelle, de leur race, de leur couleur, de leur religion, de leur origine nationale, de leurs opinions politiques, de leur appartenance ethnique, de leur handicap, de leur âge, de leur statut VIH/SIDA, de leur maternité/grossesse/responsabilités familiales, de leur appartenance

ou activités syndicales, ou de leur milieu social<sup>58</sup>. Une politique EDI contribue à prévenir la discrimination, la marginalisation et l'inégalité de traitement sur le lieu de travail et au-delà ; ces risques sont directement liés aux droits humains internationalement reconnus, tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, qui affirme le droit à l'égalité, à la non-discrimination et à la participation dans tous les domaines de la société. Un engagement fort en faveur de l'EDI est fondamentalement lié à l'ambition de la Banque Triodos de promouvoir la dignité humaine et à notre valeur fondamentale d'équité.

#### *Nos convictions*

- Toute personne a droit à l'égalité de traitement, à la non-discrimination et à la protection contre le harcèlement ou la violence. Cela inclut, sans s'y limiter, l'égalité dans les pratiques de recrutement<sup>59</sup>, l'égalité de rémunération<sup>60</sup>, l'égalité d'accès aux produits et services<sup>61</sup>, l'égalité des chances en matière d'avancement professionnel et de développement professionnel, et l'égalité d'accès aux postes de direction.
- Toutes les entreprises ont la responsabilité de favoriser l'inclusion, de protéger les droits fondamentaux et de respecter les principes de non-discrimination, d'égalité des chances et de participation, tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, la convention n° 111 de l'OIT sur la discrimination (emploi et profession) et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Cela implique notamment de veiller au respect de ces principes non seulement au sein de leurs propres activités, mais aussi tout au long de leurs chaînes de valeur, en promouvant des pratiques inclusives en matière de diligence raisonnable, d'approvisionnement et de relations avec les fournisseurs. Les grandes entreprises, ou celles qui opèrent dans des secteurs ou des régions à haut risque, ont une influence plus importante et sont tenues de mettre en œuvre des systèmes plus formalisés (par exemple, des politiques et des formations).
- Nous pensons que les entreprises devraient promouvoir activement l'égalité salariale et l'avancement professionnel inclusif en identifiant et en comblant les écarts salariaux injustifiés, et en favorisant une représentation équilibrée au sein des équipes dirigeantes, en particulier pour les femmes et les groupes sous-représentés, grâce à des politiques transparentes, des pratiques inclusives et un soutien ciblé.

#### *Notre ligne de conduite*

La Banque Triodos ne finance ni n'investit dans des entreprises impliquées dans des incidents en matière de discrimination, de harcèlement ou d'exclusion, et attend des (grandes) entreprises qu'elles mettent en place des systèmes permettant de prévenir ces risques et de promouvoir activement l'inclusion et l'égalité de traitement.

#### *La Banque Triodos exclut les entreprises qui :*

- sont impliquées ou liées à des incidents graves ou récurrents de discrimination, de violence, de harcèlement ou d'exclusion, y compris dans le cadre du recrutement, de la promotion ou de l'accès aux services ou aux avantages, sans prendre de mesures correctives adéquates.

<sup>58</sup> Il s'agit des facteurs intersectionnels identifiés par l'Organisation internationale du travail (OIT) comme étant à l'origine de la discrimination.

<sup>59</sup> Pour plus d'informations sur les pratiques de recrutement non discriminatoires, voir les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales en matière de conduite responsable des affaires (p. 31) et le principe 2 des Principes d'autonomisation des femmes.

<sup>60</sup> La mesure de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est une première étape cruciale vers l'égalité salariale. Dans l'UE, la directive sur la transparence salariale (2022/2041) oblige de nombreuses entreprises à divulguer des informations sur les salaires et à s'attaquer aux écarts de rémunération entre les hommes et les femmes. Remarque : si de nombreuses entreprises opérant au sein de l'UE sont tenues de se conformer à cette directive, certaines organisations plus petites ou situées en dehors de l'UE ne sont pas encore soumises à ces règles. La Banque Triodos rend également compte de l'écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes dans ses fonds d'investissement en portefeuille, conformément au SFDR (indicateur d'impact négatif principal n° 12).

<sup>61</sup> Bien qu'ils ne fassent pas explicitement référence aux interactions avec les clients, les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme s'appliquent à toutes les activités commerciales, y compris celles impliquant des clients, en mettant l'accent sur les effets négatifs sur les droits de l'homme liés aux opérations, aux produits ou aux services d'une entreprise. Cela signifie que les entreprises sont tenues de prévenir les violations des droits humains, telles que la discrimination ou le harcèlement, non seulement dans leurs relations avec leurs employés et leurs fournisseurs, mais aussi dans leurs pratiques envers leurs clients.

*La Banque Triodos exclut, en outre, les grandes entreprises<sup>62</sup> qui :*

- ne fournissent pas à leurs employés, clients ou autres parties prenantes des moyens accessibles, sûrs, rapides et fiables pour signaler leurs préoccupations ou des incidents de discrimination, de harcèlement ou d'exclusion, tels qu'une personne de contact désignée, des canaux de signalement informels ou un mécanisme confidentiel de plainte ou de dénonciation ;
- n'ont pas de politique accessible au public qui interdit explicitement la discrimination, la violence, le harcèlement et l'exclusion fondés sur des caractéristiques protégées (sexe, race, origine ethnique, handicap, etc.) et qui définit des engagements (de préférence réalisables) en faveur de l'inclusion et de l'égalité de traitement, ou ne prennent pas les mesures adéquates pour mettre en place une telle politique.

#### **En pratique**

Un petit agriculteur biologique des Pays-Bas, avec peu ou pas de salariés, n'est pas tenu d'avoir une politique formelle en matière d'EDI. En revanche, une multinationale a la responsabilité de mettre en place des politiques et des systèmes clairs.

## **Les politiques de la Banque Triodos dans la pratique**

Les exigences minimales de la Banque Triodos sont des éléments dynamiques, susceptibles d'être modifiés sous l'influence de la législation, du débat public, des normes en matière de bonnes pratiques et du comportement des entreprises. En outre, la politique d'engagement et le dialogue permanent que nous entretenons avec des experts, des groupes de pression et des organisations de la société civile sont susceptibles d'entraîner des amendements à cette politique. Les exigences minimales sont révisées au moins tous les deux ans pour permettre à la Banque Triodos de rester ouverte aux nouvelles évolutions sociétales.

Certains produits, services et activités (controversés) ne relèvent pas d'une des catégories décrites dans ce document alors qu'ils constituent un obstacle important pour le développement durable. De plus, l'innovation et l'évolution scientifique peuvent changer de façon dynamique la manière de penser à l'impact positif et à ce qui l'entrave.

La Banque Triodos se réserve le droit d'exclure les entreprises impliquées dans de tels produits, services ou activités. Les entreprises qui ont été impliquées dans des controverses relatives aux sujets des exigences minimales ou à d'autres sujets et qui ne démontrent pas une amélioration suffisante peuvent également être exclues.

#### **Se conformer ou expliquer**

La Banque Triodos applique le principe « se conformer ou expliquer » lorsqu'elle fait une exception à ses propres politiques ou aux normes et principes internationaux, en explicitant sa décision. Des exceptions peuvent survenir lorsque l'implication de la Banque Triodos encourage une entreprise ou une organisation à atteindre les normes de durabilité souhaitées à court terme. Dans ce cas, des exigences strictes s'appliquent, comme un engagement formel et public à respecter les normes, soutenu par une stratégie viable, des objectifs clairs et un calendrier réaliste. Des exceptions peuvent également intervenir lorsqu'une entreprise opère une transition crédible pour devenir un leader en matière d'impact positif/de durabilité, ou lorsque les activités et les produits de l'entreprise sont fondamentaux pour permettre une telle transition (par exemple, les énergies renouvelables). Il peut, en outre, y avoir des exceptions lorsque les activités

<sup>62</sup> Pour les grandes entreprises situées en dehors des pays de l'OCDE, les critères relatifs à l'EDI sont évalués au cas par cas, en tenant compte des circonstances et des normes locales.

sont financées dans un environnement très complexe et difficile, par exemple dans des zones de faible gouvernance.

En raison du rôle et de la nature de la Banque Triodos, l'impact de son approche positive dans le monde réel dépend de la coopération avec ses relations d'affaires, notamment les entreprises et les organisations que la banque finance et dans lesquelles elle investit. Ces parties prenantes, ainsi que d'autres, doivent respecter (l'esprit de) la politique et les principes de la Banque Triodos tels qu'ils sont décrits dans ce document et orienter leurs activités en conséquence. La Banque Triodos attend activement de ses relations d'affaires qu'elles intègrent les éléments pertinents pour leurs activités dans leurs procédures internes et leur politique d'achat, ainsi que dans les contrats passés avec leurs sous-traitants et fournisseurs. La Banque Triodos remplit sa mission grâce aux capacités et aux relations humaines de ses collaborateurs. Une structure de gouvernance claire vise à soutenir et à améliorer ces capacités et ces relations et ne doit jamais être considérée comme un objectif en soi.

Triodos Bank NV, septembre 2025

# Annexe

## Normes sectorielles et codes et conventions internationaux

La Banque Triodos applique les principes de multiples normes, codes et conventions lorsque cela est pertinent et proportionnel, ou elle utilise ces normes, codes et conventions dans les évaluations de ses prospects, de ses fournisseurs et de son portefeuille (processus de diligence raisonnable). Ces normes, codes et conventions incluent, de manière non limitative, les documents suivants :

### Normes sectorielles

- Normes de performance de l'IFC
- FSC (bois, produits forestiers)
- ASC, MSC (poisson, aquaculture)
- Processus de Kimberley (diamants)
- Programme Conflict-Free Smelter
- Conseil international des Mines et Métaux
- Organic Cotton Accelerator
- Better Cotton Initiative
- Cotton made in Africa
- Certification du commerce équitable
- Commission mondiale des barrages

### Codes de conduite

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail (recouvrant les huit conventions fondamentales de l'OIT)
- Code international de commercialisation des substituts du lait maternel de l'Organisation mondiale de la santé
- Union internationale pour la conservation de la nature (catégories I à IV)
- Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature
- Pacte mondial des Nations unies

### Traités, conventions et déclarations

Les documents énoncés ci-dessous doivent être signés et ratifiés pour que les États puissent bénéficier d'investissements dans des obligations souveraines :

- Déclaration universelle des droits de l'homme
- Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
- Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
- Convention sur les armes chimiques
- Convention sur les armes biologiques
- Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines
- Convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions
- Traité sur le commerce des armes
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants
- Convention relative aux droits de l'enfant
- Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail
- Accord de Paris sur le climat
- Convention de Bâle
- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
- Convention sur la diversité biologique, y compris le Protocole de Carthagène sur la biosécurité
- Convention sur les espèces migratrices
- Convention-cadre sur les changements climatiques
- Protocole de Kyoto

- Protocole de Montréal
- Convention de Ramsar sur les zones humides
- Convention de Rotterdam
- Convention de Stockholm
- Convention sur la lutte contre la désertification
- Convention sur le droit de la mer
- Déclaration sur les droits des peuples autochtones
- Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO

**Triodos Bank nv**

Succursale belge

Boulevard Baudouin 31/5

1000 Bruxelles

Tel. +32 (0)2 548 28 00

[www.triodos.be](http://www.triodos.be)

Tva BE 0450.507.887

RPR Bruxelles

Siège social : Zeist, Pays-Bas

